

COMMISSIE VOOR DE  
BINNENLANDSE ZAKEN, DE  
ALGEMENE ZAKEN EN HET  
OPENBAAR AMBT

van

WOENSDAG 24 FEBRUARI 2016

Namiddag

---

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,  
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MERCREDI 24 FEVRIER 2016

Après-midi

---

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.35 uur en voorgezeten door de heer Brecht Vermeulen.

La réunion publique de commission est ouverte à 14.35 heures et présidée par M. Brecht Vermeulen.

**01** Question de M. Paul-Olivier Delannois au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les missions de surveillance des prisons prises en charge par la police" (n° 8236)

**01** Vraag van de heer Paul-Olivier Delannois aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het uitvoeren van bewakingsopdrachten in de gevangenis door de politie" (nr. 8236)

**01.01** Paul-Olivier Delannois (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'une situation à laquelle de nombreuses zones de police du royaume sont confrontées, et qui peut entraîner différentes conséquences néfastes pour les missions de la police zonale. Je veux parler du remplacement, par des policiers, des agents pénitentiaires en grève.

Avant tout, je tiens à signaler que je comprends parfaitement le ras-le-bol de certains gardiens de prison qui souhaitent tout simplement exercer leur profession dans un cadre de travail correct. Toujours est-il que, lorsqu'un mouvement social amène les gardiens de prison à débrayer, c'est aux policiers qu'il revient d'exercer la sécurité dans les établissements concernés, puisqu'il ne saurait être question de confier une tâche d'une telle importance au secteur privé.

Or, si des policiers doivent travailler au sein des prisons, cela signifie qu'il y en a moins pour assurer les nombreuses missions qui leur incombent. Je veux bien sûr parler du travail de terrain qui est essentiel en vue de garantir la sécurité quotidienne du citoyen. Je veux également parler des missions liées au niveau de menace terroriste élevé actuel qui nécessite la disponibilité d'un grand nombre d'agents au sein des zones de police.

Par ailleurs, les policiers ne sont pas formés pour assurer correctement les missions de surveillance au sein des prisons. Cela risque de créer certaines tensions entre les détenus et les policiers gardiens, ce qui n'est absolument pas souhaitable.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il soit grand temps d'apporter une solution à cette situation? Quelle concertation menez-vous avec votre collègue Koen Geens, ministre de la Justice? Lui avez-vous fait part du climat tendu qui règne au sein des zones de police à cause de ces missions de substitution aux gardiens de prison? Quelles solutions envisagez-vous, du point de vue policier, pour apaiser ces tensions?

**01.02** Jan Jambon, ministre: Monsieur Delannois, la Justice mène des négociations concernant l'instauration du service garanti conformément à l'accord de gouvernement. Tant dans ma fonction de ministre de la Sécurité et de l'Intérieur que dans celle de vice-premier ministre, j'ai consulté à ce sujet le ministre de la Justice. Ce dernier n'est que trop conscient des tensions qui règnent dans les relations de travail.

En ce qui concerne la police, des propositions d'amélioration ont été élaborées dans l'attente d'une solution

pour les assistants de surveillance pénitentiaire et compte tenu du fait qu'une intervention policière est bel et bien requise dans certains cas.

Lors des grandes actions nationales et sectorielles, il n'est pas possible de garantir une sécurité minimale sans intervention policière. À la fin 2014, l'organisation du travail en cas de grève a été adaptée afin de pouvoir minimiser la mobilisation de la capacité policière. Je me réfère à la méthode d'estimation par la direction locale du nombre de policiers nécessaires. Cette méthode plus précise implique que l'on demande moins d'effectifs. Ce modèle est à présent appliqué par défaut dans la majorité des prisons et a fait l'objet de concertations avec la police locale. L'objectif est de diminuer la mobilisation policière de plus de 20 %. C'est déjà une réalité dans bien des cas. La police a en effet pour mission de maintenir l'ordre public. Qui plus est, la capacité policière est coûteuse. Il convient dès lors de faire preuve de prudence en la matière.

**01.03 Paul-Olivier Delannois (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie.

En ma qualité de bourgmestre de Tournai, je dois aussi vous informer que le conseil de zone va vous envoyer une motion qui a été votée à l'unanimité, afin de soutenir l'ensemble des policiers. Nous nous situons en effet dans une région frontalière. La prison et d'autres établissements requièrent une attention toute particulière des zones de police.

Des tensions sont très palpables dans les commissariats et je tiens à vous y sensibiliser. Les policiers attendent donc de vous un geste très fort.

Je vous avais un jour interrogé sur la manière dont avaient été élaborées les normes d'encadrement par la KUL. Vous m'avez répondu très honnêtement qu'il était difficile de le savoir.

Mon territoire accueille une prison et un hôpital psychiatrique et est situé à la frontière avec la France. Nous nous disons parfois – et les policiers également – qu'ils ont peut-être d'autres missions à remplir que d'attendre devant un établissement pénitentiaire.

Je vous remercie et compte sur vous pour trouver des solutions alternatives.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

## **02 Questions jointes de**

- **Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la formation d'agent constatateur concernant les infractions en matière de stationnement" (n° 8691)**

- **M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le manque de formations destinées aux fonctionnaires sanctionneurs" (n° 9297)**

- **M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les SAC et la formation des fonctionnaires sanctionneurs" (n° 9366)**

## **02 Samengevoegde vragen van**

- **mevrouw Fabienne Winckel aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opleiding van de vaststellend ambtenaren voor het vaststellen van parkeerovertradingen" (nr. 8691)**

- **de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gebrek aan opleidingen voor sanctionerende ambtenaren" (nr. 9297)**

- **de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de GAS-boetes en de opleiding van sanctionerende ambtenaren" (nr. 9366)**

**02.01 Raoul Hedebouw (PTB-GO!):** Mijnheer de voorzitter, mijnheer de vice-eersteminister, het systeem van de gemeentelijke administratieve sancties ligt al jaren zwaar onder vuur van de Raad van State en de privacycommissie, van juridische organisaties en autoriteiten. Sinds het verstrengen in 2013 ligt het ook onder vuur van 213 Vlaamse jeugdorganisaties.

De Franstalige tegenhanger voor de Liga voor Mensenrechten noemt het systeem, waarbij elke gemeente ambtenaren kan aanstellen om administratieve boetes op te leggen voor gedragingen die de gemeenten zelf

mogen vaststellen, cassant sheriffjustitie. Voormalig vrederechter Jan Nolf is een van de vele persoonlijkheden uit de juridische wereld die stelt dat de GAS-wet een schending is van de scheiding der machten. Toch zetten de vorige regeringen, onder meer onder druk van N-VA, de plannen door.

**02.02** Minister **Jan Jambon**: (...)

**02.03** **Raoul Hedebouw** (PTB-GO!): Dat komt nog wel! Het zal nog een beetje meer zijn.

Vorige week donderdag berichtten de kranten van Mediahuis dat verschillende gemeenten het GAS-systeem niet kunnen invoeren omdat de opleidingen van de sanctionerende ambtenaren zijn stopgezet wegens het gebrek aan kandidaten. De Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten liet weten dat de provinciale opleidingsscholen, die deze juridische cursussen aanbieden, gestopt zijn omdat de kosten te hoog zijn als er te weinig kandidaten de opleiding volgen.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a, par ailleurs, émis la même remarque au sujet de ce dossier.

De voorzitter van de Vlaamse Liga voor Mensenrechten reageerde dat gemeenten geen GAS-boetes mogen uitschrijven zonder speciaal opgeleide ambtenaar. Een van de meest fundamentele kritieken van voormelde actoren op de GAS-wet is precies de rol van de sanctionerende ambtenaar. Jan Nolf, die ik al geciteerd heb, besloot dat de kritieken van de Raad van State en de privacycommissie nooit in rekenschap zijn genomen en dat "de afhankelijkheid van de sanctieambtenaar werd verankerd, niet zijn onafhankelijkheid". Ook de opleiding van de sanctionerende ambtenaar, die in totaal slechts twintig uur in beslag neemt, wordt door de heer Nolf als ruim onvoldoende bestempeld. Zijn analyse is dat de sanctionerende ambtenaren, de rechterlijke macht, in de praktijk trouwer zijn aan de burgemeester, de uitvoerende macht, die samen met zijn schepenen bepaalt wat strafbaar is.

Ik moet zeggen dat ik zowat hetzelfde aanvoel in mijn eigen gemeente in Luik. Le fonctionnaire sanctionnateur me semble très proche de l'exécutif et en tout cas son indépendance me paraît très relative.

Mijnheer de minister, wat zal uw reactie zijn op deze situatie?

Zult u als bevoegd minister bijkomende middelen vrijmaken voor de opleiding van de sanctionerende ambtenaren, of zult u van deze situatie, die dwingt tot een stopzetting van de invoering van de GAS-wet in nieuwe gemeenten, gebruikmaken om het debat over de GAS-wet opnieuw op tafel te leggen in de regering, teneinde tegemoet te komen aan de fundamentele kritieken van justitiewatchers, mensenrechtenorganisaties en jeugdverenigingen?

**02.04** **Alain Top** (sp.a): Mijnheer Hedebouw, ik wil u er graag attent op maken dat in mijn gemeente de GAS-ambtenaar wel degelijk onafhankelijk werkt ten opzichte van de andere mensen.

Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik sluit mij wel aan bij de vraag naar het gebrek aan opleidingen voor de sanctionerende ambtenaren. Volgens het koninklijk besluit van 21 december 2013 moet een sanctionerend ambtenaar een opleiding volgen in een politieschool en/of een provinciale of gewestelijke bestuursschool. De sanctionerende ambtenaren die voor de GAS-wet van 24 juni 2013 in dienst waren, vielen onder een overgangsbepaling. Zij kregen de tijd tot 1 januari 2016 om die opleiding te volgen. Nu die deadline verstreken is, worden er echter geen opleidingen meer georganiseerd.

Blijkbaar zijn er op provinciaal niveau onvoldoende deelnemers om de kosten te dekken en dus om dergelijke opleidingen te organiseren. Op federaal niveau kan er dan weer geen gecentraliseerde opleiding georganiseerd worden, omdat het koninklijk besluit dat blijkbaar niet bepaalt. Dat leidt ertoe dat sanctionerende ambtenaren die nog een opleiding moeten volgen, met name omdat zij bijvoorbeeld pas aangesteld zijn, dat niet zullen kunnen doen, waardoor zij niet voldoen aan de voorwaarden die door het koninklijk besluit worden gesteld. De VVSG zou dat probleem reeds bij u aangekaart hebben en u zou daarover overleggen met de verschillende provinciale opleidingscentra.

Mijnheer de minister, daarom heb ik de volgende vragen.

Welke oplossingen voorziet u voor dat probleem?

Bestaat de mogelijkheid om één centrale opleiding te organiseren, uiteraard bijvoorbeeld na een wijziging

van het koninklijk besluit?

Wat is de stand van zaken van het overleg dat u zou voeren?

Zullen er in de toekomst opleidingen worden georganiseerd? Zo ja, zijn er eventueel al data bekend?

**02.05** Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, bij arrest van 23 april 2015 heeft het Grondwettelijk Hof geoordeeld dat de GAS-wet grondwetsconform is en er zich dus geen aanpassing in die zin opdringt. Een van de partijen die het beroep aanhangig had gemaakt bij het Grondwettelijk Hof was de Liga voor Mensenrechten. Doch het Grondwettelijk Hof heeft klaar en duidelijk geoordeeld dat er geen redenen zijn om tegemoet te komen aan de door hen en een aantal andere partijen geformuleerde bezwaren.

Ongeacht het voorgaande is gebleken dat de meeste steden en gemeenten in België op dit ogenblik reeds toepassing maken van de GAS-wet. Zij hebben reeds een sanctionerend ambtenaar aangesteld. Momenteel is er dan ook slechts een zeer gering aantal personen die de opleiding voor deze functie nog dient te volgen.

Volgens het KB van 21 december 2013 tot vaststelling van de kwalificatie- en onafhankelijkheidsvoorwaarden van de ambtenaar, belast met de oplegging van de administratieve geldboete en tot inning van de boetes in uitvoering van de wet betreffende de gemeentelijke administratieve sancties, kunnen de opleidingen voor de sanctionerende ambtenaren enkel verstrekt worden door de instellingen erkend voor de opleiding van de politie-ambtenaren of door de provinciale of gewestelijke bestuurscholen.

Ik zal in overleg gaan met de verschillende provinciale opleidingscentra teneinde toch zeker een cursus voor heel Vlaanderen te kunnen organiseren. Het is immers niet verplicht dat de kandidaat de opleiding in zijn eigen provincie volgt. Als er vijf cursussen ingericht worden die alle vijf onderbemand zijn, dan zullen wij er een of twee behouden die wel voldoende draagvlak hebben. De meeste steden en gemeenten in België maken reeds toepassing van de wet van 24 juni 2013 betreffende de GAS en hebben dan ook reeds een sanctionerend ambtenaar aangesteld.

Wat de rest van uw vragen betreft, mijnheer Hedebouw, werd in de beleidsverklaring voor dit jaar opgenomen dat wij de GAS-wet zullen evalueren. Mocht het uw ambitie zijn om de GAS-wet te zien afschaffen, dan kan ik u zeggen dat dit absoluut niet onze intentie is. Er zijn natuurlijk een aantal punten waarop verbeteringen kunnen worden aangebracht, zoals bij elk menselijk werk het geval is. De raadplegingen zijn aan de gang en de adviezen over de GAS-wet lopen binnen. Wij zullen daar rekening mee houden. Wij gaan dus over tot een evaluatie van de wet, maar wij gaan de wet niet weggooien noch het denkspoor van de gemeentelijke administratieve sancties verlaten.

**02.06** **Raoul Hedebouw** (PTB-GO!): Mijnheer de minister, u zei dat er een cursus komt voor Vlaanderen. Is dat ook het geval voor Franstalig België?

**02.07** Minister **Jan Jambon**: Het is de bedoeling om de vragen te groeperen. Het spreekt voor zich dat er minstens een Nederlandstalige en minstens een Franstalige cursus wordt aangeboden.

**02.08** **Raoul Hedebouw** (PTB-GO!): Over de grond van de zaak zullen wij het natuurlijk niet eens geraken. Wij wachten het grote debat af over de evaluatie van de wet.

Il est primordial que ces fonctionnaires soient bien formés car, dans la pratique, ils doivent juger des situations sociales et humaines très compliquées. Il ne s'agit pas simplement d'appliquer mécaniquement une amende. Il faut aussi tenir compte du feedback, des raisons sociales et du contexte dans lequel le délit se passe et ce, certainement pour les délits mixtes. Dans les faits, ces fonctionnaires deviennent presque des juges. J'entends bien le jugement de la Cour constitutionnelle; théoriquement, ce n'est pas le cas. Mais, dans les faits, ils deviennent en quelque sorte des juges. Ils doivent juger le délit et décider de la réparation. Dès lors, une formation adéquate me semble importante. Des mesures urgentes doivent être prises pour que ces fonctionnaires puissent les appliquer.

**02.09** **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, voor alle duidelijkheid, ik heb niet zoveel extra informatie gekregen. U zult in overleg treden met de provinciale scholen. Ik dring erop aan om dat snel te doen. Ik heb de exacte cijfers niet en ik weet ook niet precies waar er nu al sanctionerende ambtenaren te kort zijn, maar het spreekt voor zich dat de opleiding zo snel mogelijk moet worden georganiseerd. Als mensen door ziekte

of om een andere reden wegvallen, moeten zij ten minste vervangen kunnen worden; anderen moeten hun plaats kunnen innemen. Ik dring erop aan dat de zaken zo snel mogelijk worden georganiseerd.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03** Question de M. David Clarinval au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la suppression de la cellule Éducation et Prévention de la police fédérale" (n° 8940)

**03** Vraag van de heer David Clarinval aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het opdoeken van de cel Educatie en Preventie van de federale politie" (nr. 8940)

**03.01** David Clarinval (MR): Monsieur le ministre, souhaitant davantage de policiers dans les rues, vous avez récemment annoncé que certaines missions de la police seraient confiées à des sociétés privées. Ainsi, certaines tâches, comme la surveillance des bâtiments publics ou l'encadrement de détenus pendant les transferts, seront prises en charge par des sociétés de gardiennage.

Une autre possibilité a également été évoquée: la réquisition de certains policiers fédéraux qui, aujourd'hui encore, font de la prévention en sécurité routière. La presse indique que ces inspecteurs aux cellules Prévention et Sécurité routière seraient affectés à d'autres missions de la police fédérale.

À l'avenir, le volet prévention serait ainsi repris par les Régions et assuré par des fonctionnaires régionaux n'ayant pas nécessairement de formation adaptée. Entre 25 et 27 policiers seraient concernés par cette mesure. Plusieurs membres du corps de police sont en colère à l'annonce de cette nouvelle mesure, qui, vraisemblablement, a été prise sans concertation avec les Régions.

Ils indiquent que, pour cette mission de prévention, ils ont l'infrastructure, les connaissances et l'uniforme et qu'ils devraient être prioritaires pour effectuer ces tâches. Dès lors, quand cette mesure sera-t-elle d'application? Une réunion de concertation avec la Région wallonne et les personnes concernées est-elle programmée? Quel sera l'impact de ce changement?

Envisagez-vous un transfert de personnel vers les administrations régionales afin qu'elles puissent reprendre cette mission de prévention en main et ainsi ne pas devoir assister à la suppression de ce service?

**03.02** Jan Jambon, ministre: Cher collègue, l'avenir des cellules Prévention et Sécurité routière de la police fédérale de la route a fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre des débats "tâches clés" de la police intégrée. En effet, nous avons examiné toutes les possibilités afin de libérer de la capacité policière consacrée jusqu'alors à des missions non policières. Le but était de la réinvestir dans le cadre des missions propres de la police intégrée.

Quant aux cellules de prévention en sécurité routière de la police de la route, et tenant compte des compétences des autorités régionales en matière de prévention et d'éducation routière à la suite de la sixième réforme de l'État, le Conseil des ministres restreint a décidé, le 22 décembre 2015, d'arrêter l'éducation routière par la police fédérale de la route et de supprimer ces parcs de circulation.

Un transfert de personnel vers les tâches clés de la police de la route – et non pas vers d'autres services ou administrations – est envisagé.

Un groupe de travail de la police fédérale sera chargé de la mise en œuvre de cette décision au cours de la période 2016-2018, y compris l'élaboration des mesures transitoires et les concertations nécessaires avec les partenaires concernés comme l'IBSR et les Régions. La finalité de cette décision consiste donc à améliorer substantiellement le fonctionnement des services de police, ce qui servira à rendre un meilleur service à tous les citoyens de notre pays.

Aujourd'hui déjà, l'IBSR est prêt à reprendre ses formations afin de les offrir aux Régions dans le cadre du fédéralisme de coopération.

**03.03** David Clarinval (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse très claire. Au

moins maintenant, il n'y a plus d'équivoque.

Imaginons qu'il y ait parmi les agents de la police fédérale des personnes spécialisées dans ces matières, qui se voient mal changer de métier et retourner à la police de la route. N'y aurait-il pas moyen que certains agents soient transférés vers un pool régional qui serait créé afin de reprendre ces missions? Il me semblerait étonnant que la Région wallonne ne reprenne pas des missions de prévention routière. Des discussions de cet ordre sont-elles prévues dans les mesures de transition?

**03.04** **Jan Jambon**, ministre: Tout est imaginable. Il faut faire une concertation avec les Régions, tout en respectant les compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Lors de la concertation, si les Régions disent qu'elles veulent acheter des compétences fédérales et que les personnes concernées sont d'accord, c'est envisageable. Pour nous, c'est une question de libérer les capacités, pas de libérer les personnes.

**03.05** **David Clarinval** (MR): J'ai bien compris.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 8945 van de heer Ducarme wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Mevrouw Hufkens stelt op dit ogenblik vragen in een andere commissie. Zij zal straks naar hier komen, om haar vraag nr. 8981 te stellen.

Vraag nr. 9115 van de heer Top zal volgende week worden behandeld tijdens de gedachtewisseling met de minister over het Kanaalplan.

**04** **Vraag van de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het behalen van het federaal geschiktheidsattest" (nr. 9116)**

**04** **Question de M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'obtention du certificat d'aptitude fédéral" (n° 9116)**

**04.01** **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, het nieuwe administratieve statuut van de operationele leden van de hulpverleningszones betekent onder meer de introductie van een federaal geschiktheidattest voor de kandidaat-operationele leden van de brandweerzones, dat toegang geeft tot aanwervingsproeven voor het personeel van het basiskader of het hoger kader. Die proeven zijn een voorafgaande vereiste voor elke rekruteringsprocedure in de hulpverleningszones.

Daarom had ik graag een antwoord op de hiernavolgende vragen gekregen.

De instroom van vrijwilligers bij de brandweer zou blijkbaar stokken omdat niet geweten is wanneer de volgende cursussen voor een federaal geschiktheidsexamen worden ingericht. Hebt u reeds meer informatie daarover? Wordt daarover ook met de verschillende zones gecommuniceerd?

Wat is de reden waarom het zolang duurt vooraleer de volgende cursus wordt georganiseerd? Hebt u reeds maatregelen getroffen om het proces te versnellen?

**04.02** **Minister Jan Jambon**: Mijnheer Top, het koninklijk besluit van 19 april 2014 tot bepaling van het administratief statuut van het operationeel personeel van de hulpverleningszones voorziet effectief in de organisatie van specifieke geschiktheidsproeven voor het basiskader en het hoger kader, ten minste één keer per jaar per taalrol. Slagen voor die proeven geeft toegang tot een federaal geschiktheidsattest. Dat attest is nodig om te solliciteren voor de post van brandweerman.

Concreet worden die proeven door de brandweerscholen georganiseerd. Er gaan aan dat federaal attest geen cursussen of opleidingen vooraf. Het niveau van de proeven voor het basis- en het officierenkader alsook de toelatingsvoorwaarden zijn in dat koninklijk besluit van 19 april 2014 vastgelegd.

De informatie over de organisatie van de toekomstige proeven voor het federaal geschiktheidsattest wordt in het *Belgisch Staatsblad* gepubliceerd. De informatie wordt ook op de website van de AD Civiele Veiligheid en op de website van de VDAB, Forem en Actiris geplaatst. De informatie wordt tevens regelmatig op de

website van de verschillende brandweerscholen vermeld.

Er is geen formele communicatie tussen mijn diensten en de hulpverleningszones voor de organisatie van de proeven van het FGA. Die communicatie gebeurt door de brandweerscholen. Zij hebben regelmatig contact met de hulpverleningszones in het kader van de cursussen die zij aanbieden.

De tijd tussen de verschillende proeven die in de verschillende brandweerscholen worden georganiseerd, lijkt niet problematisch. Sedert 2015 werden in de verschillende brandweerscholen van het land niet minder dan acht proeven voor het basiskader en twee proeven voor het officierenkader georganiseerd. Overigens zijn tussen nu en juni 2016 vier andere proeven voor het basiskader en één proef voor het officierenkader gepland.

Tenslotte, wil ik u erop wijzen dat ik met het koninklijk besluit van 18 november 2015 het administratief statuut heb aangepast, waardoor de zones die met een nijpend tekort zitten zelf het federaal geschiktheidsattest kunnen organiseren via de brandweerscholen, dit conform de federale regelgeving. Wanneer brandweerscholen met een tekort zitten, kunnen zij dus contact nemen met de scholen en met hen afspraken maken over wat zij nodig hebben. Dat gebeurt op regelmatige basis.

**04.03 Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Het kan zijn dat ik foutieve of onvolledige informatie heb gekregen over dat laatste. Wat de inrichting en de kostprijs betreft, als er een nijpend tekort is en men organiseert de opleiding in samenwerking met de brandweerscholen, moeten die kosten dan door de zones zelf worden gedragen, in tegenstelling tot de gewone organisatie van die opleidingen?

**04.04 Minister Jan Jambon**: Het is een extra dienstverlening, dus daarover moet worden overlegd tussen de zone of zones en de brandweerscholen. Er bestaat daarover geen wetgeving of koninklijk besluit. Het is een onderhandeling tussen beide partijen.

**04.05 Alain Top** (sp.a): Ik begrijp dat er voldoende opleidingen zijn en worden gepland. Ik zal een schriftelijke vraag stellen om te vernemen in welke provincies deze worden gepland.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 9127 van de heer Demeyer wordt uitgesteld. Vraag nr. 9134 van mevrouw Jadin werd gisteren beantwoord door de eerste minister.

**05 Question de M. Éric Massin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le port obligatoire d'une carte d'identification par les agents de gardiennage" (n° 9143)**

**05 Vraag van de heer Éric Massin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het verplicht dragen van een identificatiekaart door bewakingsagenten" (nr. 9143)**

**05.01 Éric Massin** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, comme vous le savez, tout agent de gardiennage porte obligatoirement sur lui une carte ministérielle d'identification sans laquelle il ne peut exercer ses activités.

La carte d'identification est délivrée par la Direction Sécurité privée du SPF Intérieur et a une durée de validité de cinq ans. Lorsque les sociétés agréées de gardiennage demandent ces cartes au SPF Intérieur et une fois qu'elles sont délivrées, les entreprises deviennent alors propriétaires des cartes. Dans la loi, il est stipulé que lorsque le contrat d'un agent se termine, l'entreprise doit renvoyer les cartes auprès du ministère. Aujourd'hui, ce sont les inspecteurs du SPF Intérieur qui doivent vérifier au sein des entreprises si ces cartes ont bien été renvoyées au ministère. Malheureusement, le cadre des inspecteurs n'est pas complet et de nombreuses personnes doivent être encore engagées.

Vu le nombre d'agents de gardiennage et les dernières augmentations – il semblerait que les entreprises privées soient en rupture de stock de candidats –, il est difficile de contrôler tous les agents de gardiennage se trouvant sur le territoire.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire combien de cartes ont été délivrées? Combien de cartes ont été renvoyées au ministère? Quel est le volume d'emploi effectivement répertorié dans ce secteur? Est-il d'actualité d'engager davantage de contrôleurs des sociétés de gardiennage?

**05.02** **Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, monsieur Massin, annuellement, l'administration délivre entre 10 000 et 12 000 cartes d'identification.

Nous ne disposons pas de statistiques relatives au nombre total de cartes d'identification qui sont renvoyées à mes services. Dans certains cas (faillite, perte, décès, séjour à l'étranger), il n'est pas possible de récupérer les cartes. La durée de validité est toutefois clairement visible sur la carte. Pendant cette durée de validité, la personne en question répond, en principe, aux conditions légales basées sur le *screening* et la formation. Si, lors d'un contrôle, il s'avère que la carte n'est plus valable, celle-ci sera confisquée. Ce contrôle peut être effectué par la police ou par les inspecteurs du SPF Intérieur.

On dénombre actuellement 17 921 agents de gardiennage qui disposent d'une ou de plusieurs cartes d'identification valables.

Les effectifs affectés au contrôle du secteur de la sécurité privée ont connu une augmentation significative au cours des deux dernières années. Cinq inspecteurs composaient la cellule en charge de ce contrôle en 2013. Une direction autonome a entre-temps été mise en place. Elle se compose à l'heure actuelle de vingt-six personnes dont vingt inspecteurs de terrain. Trois procédures de recrutement sont encore en cours, ce qui portera à vingt-trois le nombre d'inspecteurs sur le terrain. Il n'est pas prévu pour l'heure d'autres engagements que ceux que je viens d'évoquer.

**05.03** **Éric Massin** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Vous vous doutez bien de la raison pour laquelle je vous interrogeais. C'est tout simplement parce que ce secteur est fortement sujet à la fraude. En effet, comme c'est la société agréée qui est "propriétaire" de la carte, vous avez des gens qui se retrouvent "intérimaires", c'est-à-dire qu'on les engage parfois, parfois pas, tout cela sans véritable contrôle, au-delà du fait que des cartes passent aussi de l'un à l'autre.

Puisque vous avez érigé la lutte contre la fraude sociale en grande volonté dans la déclaration gouvernementale, je me demande s'il ne serait pas utile d'avoir un croisement d'informations entre les inspecteurs de terrain du SPF Intérieur et ceux de l'Inspection sociale, ce qui permettrait d'aller vérifier dans les sociétés de gardiennage ce qu'il en est exactement, de voir si la législation sociale est respectée, ce qui n'est pas nécessairement le cas, et de se rendre compte de la situation dans laquelle se trouvent ces personnes.

Je crois qu'il ne serait peut-être pas inutile d'avoir un accord de coopération sur les contrôles à effectuer entre le SPF Intérieur et le SPF Emploi, ce qui permettrait certainement de mettre fin à la fraude. En effet, quelques cas de fraude me reviennent. S'agissant de cas individuels, je sais que l'on ne peut en faire état ici.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 9181 van de heer Van Hecke wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 9184 van mevrouw Jadin werd gisteren beantwoord door de eerste minister. De samengevoegde vragen met nrs 9190 en 9426 van respectievelijk mevrouw Jadin en mevrouw Lahaye-Battheu, worden op hun verzoek uitgesteld. Vraag nr. 9192 van mevrouw de Coster-Bauchau wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 9199 van de heer Demon wordt uitgesteld. Vraag nr. 9221 van de heer Geerts werd niet beantwoord. Hij is niet aanwezig en ook niet verontschuldigd. Dan zal ik artikel 127.10 van het Kamerreglement toepassen en de vraag als ingetrokken beschouwen.

## **06** Questions jointes de

- **Mme Vanessa Matz** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'engagement de 1 000 policiers supplémentaires d'ici 2019" (n° 9261)

- **M. Franky Demon** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la menace de grève émanant de la police fédérale" (n° 9319)

- **Mme Vanessa Matz** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la

**Régie des Bâtiments, sur "le préavis de grève déposé par les syndicats policiers" (n° 9327)**

- **M. Willy Demeyer au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'engagement de 1 000 policiers supplémentaires" (n° 9520)**

- **M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le plan Canal: renfort policier et risque de préavis de grève" (n° 9580)**

**06** **Samengevoegde vragen van**

- **mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanwerving van 1.000 politieagenten tegen 2019" (nr. 9261)**

- **de heer Franky Demon aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de stakingsdreiging van de federale politie" (nr. 9319)**

- **mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de door de politievakbonden ingediende stakingsaanzegging" (nr. 9327)**

- **de heer Willy Demeyer aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanwerving van 1.000 extra politieagenten" (nr. 9520)**

- **de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de politieversterking en een mogelijke stakingsaanzegging in het kader van het Kanaalplan" (nr. 9580)**

**06.01** **Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, comme nous avons eu un échange d'e-mails, j'imaginai que ces questions allaient être traitées la semaine prochaine dans le cadre du débat relatif au Plan Canal. Toutefois, je pense que votre cabinet a estimé que ma question allait un peu au-delà de cet aspect et que vous souhaitiez pouvoir répondre aujourd'hui, tout au moins concernant l'engagement des policiers.

J'ai réagi assez vite lorsque vous avez annoncé ces 1 000 policiers supplémentaires. Je l'ai souvent dit ici: c'est un pas intéressant. Nous avons eu un long débat sur la répartition des tâches, sur la question de savoir quelles missions devaient éventuellement aller vers d'autres services. Je vous avais dit que je n'étais pas une ayatollah de l'absolue non-privatisation. Il y a des tâches qui peuvent, à mon sens, passer dans d'autres services. Mais le premier effort à faire consiste à pouvoir opérer des engagements complémentaires.

Je vous avoue que je n'y vois pas très clair et je suis sûre que vous allez nous éclairer aujourd'hui. C'est principalement l'objet de ma question. D'où viennent ces 1 000 policiers? J'ai cru comprendre qu'ils venaient de la police fédérale, pour partie. On dépouille Jacques pour habiller Paul! C'est une expression souvent utilisée. Si on sort 300 unités de la police fédérale – est-ce exact? –, on déforce cette police fédérale dans d'autres thèmes qui vous sont chers aussi, à savoir les missions de base, notamment la sécurité routière, toutes les priorités que vous allez intégrer dans votre plan national de sécurité, etc.

Bien sûr, un appui particulier des zones bruxelloises est nécessaire, et je ne vais sûrement pas le regretter. Mais c'est d'appui d'un sang neuf dont on aurait, me semble-t-il, besoin.

Dans ces 1 000, il y a des engagements complémentaires, de vrais nouveaux engagements qui viennent de nulle part, pour venir prêter main-forte. Vous parlez de 500 policiers supplémentaires pour 2017. J'aurais souhaité que vous clarifiez ces 1 000, en précisant que 200 viennent d'ici et 300 de là, qu'il y en aura 200 complémentaires qui iront dans tel service, dans telle zone.

Je vous rends attentif au fait qu'au-delà des zones bruxelloises qui sont les plus touchées par les aspects du terrorisme, des zones flamandes et wallonnes sont aussi particulièrement visées par cette problématique, ce qui impose des engagements complémentaires. J'aimerais que vous nous fassiez un topo de la répartition géographique de ces policiers.

**06.02** **Franky Demon** (CD&V): Mijnheer de minister, ik zal geen hele inleiding geven.

Wat het Kanaalplan betreft was er eerst een stakingsaanzegging van de vakbonden die vervolgens ingetrokken is. Wel wil ik duidelijkheid krijgen omtrent de 400 miljoen die in november 2015 werd vrijgemaakt voor de strijd tegen terrorisme. Negenendertig miljoen was specifiek uitgetrokken voor de uitwerking van het Kanaalplan. Hiervoor worden 300 politiemensen extra aangeworven. Tegen 2019 komen er nogmaals 1 000 politiemensen bij tegen terrorisme verspreid over het hele land.

Mijn vraag is zowat dezelfde als die van mevrouw Matz.

Wat is het stappenplan om dit te gaan verwezenlijken? Tegen wanneer zullen die mensen operationeel zijn? Worden er voor het Kanaalplan politiemensen overgeplaatst van de korpsen in de provincies? Als er overplaatsingen komen, welke procedure zullen die mensen dan doorlopen? Is dat vrijwillig? Hoe zit dat precies in elkaar? Ik wil daar graag een duidelijk beeld van krijgen.

Net als mevrouw Matz vraag ik dus waar ze vandaan komen, hoe we ze gaan rekruteren en dies meer.

**06.03 Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le ministre, un préavis de grève avait été lancé par un certain nombre de syndicats policiers. Suite à une rencontre avec votre cabinet, ce préavis a été levé. Le motif principal était que les syndicats n'avaient pas été associés à ces décisions. À peu de choses près, les syndicats ont eu les mêmes questions que les nôtres: où cela va-t-il aller? Cela ne pénalisera-t-il pas certains services?

Vous avez eu l'occasion de les rassurer. Je ne doute pas que vous allez avoir l'occasion de nous rassurer aujourd'hui aussi.

**06.04 Philippe Pivin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le gouvernement fédéral a annoncé au mois de novembre 2015 la mise en œuvre d'un plan de sécurisation spécifique à certaines communes en vue de renforcer le contrôle policier administratif. Le 5 février dernier, le gouvernement a présenté le Plan Canal.

Dès le 8 février, trente policiers sont venus renforcer les services de la zone de police Bruxelles-Ouest, et plus particulièrement de la division locale de Molenbeek-Saint-Jean.

Comme j'ai pu le souligner à plusieurs reprises, ce sont des mesures qui sont d'excellentes décisions dans le cadre des démarches que nous devons tous entreprendre pour lutter contre le terrorisme.

J'ai posé ma question concernant le préavis de grève dès que j'en ai eu connaissance parce que j'ai été particulièrement étonné de constater qu'à peine avait-on annoncé un renfort, ce dont chacun devait se louer, qu'un préavis de grève était déposé. Cette réaction apparaissait un peu hallucinante: être confronté à cette menace de grève. Cependant, j'ai été tout aussi surpris, mais cette fois agréablement que, suite à la rencontre que vous avez eue avec les syndicats, cette menace de grève ait été levée. C'est donc la preuve d'une bonne écoute et d'une belle efficacité.

On ne peut cependant pas s'empêcher d'interpréter que des services qui devraient être normalement satisfaits d'être avancés sur le terrain afin de renforcer une démarche policière aient eu initialement cette réaction de rejet.

J'ai aussi entendu, et j'en ai eu confirmation ce matin en collège de police par le représentant du chef de corps, qu'il y avait eu quelques soucis de communication envers les policiers.

Monsieur le ministre, quelles sont les demandes précises des syndicats? Est-il exact que la direction de la police fédérale a reconnu un problème de communication dans la première phase de mise à disposition des policiers fédéraux?

À ce jour, selon quels critères le choix des policiers fédéraux a-t-il été effectué? Selon quelles procédures ce renfort auprès des cinq zones est-il mis en place? Cette mise à disposition est-elle volontaire?

Quelles sont les conclusions des réunions des 18 et 19 février en ce qui concerne l'affectation de policiers dans les communes du Plan Canal? Quelles mesures particulières au niveau social et pécuniaire ont-elles été décidées lors de cette rencontre avec les syndicats et quelle est la durée de ces mesures?

Est-il exact qu'un policier fédéral mis à disposition au sein des zones locales pour lutter contre les menaces terroristes et de radicalisme pourra du jour au lendemain quitter la zone pour intégrer un autre service?

Je voudrais compléter cela par une information reçue ce matin au collège de police. Sur la quarantaine de policiers déjà opérationnels dans la division locale de Molenbeek, onze ont déjà demandé à être affectés ailleurs à partir du 1<sup>er</sup> mars. Nous sommes aujourd'hui le 24 février. Cela n'est pas un souci, nous dit-on avec raison, parce qu'ils seront immédiatement remplacés par d'autres.

Mais je pense qu'il faut que vous soyez attentif au fait qu'il ne sera pas simple de faire l'évaluation du système mis en place si, par une espèce de tonneau des Danaïdes, tous les mois des policiers affectés quelque part demandent à aller ailleurs. Je crois qu'il faut être vigilant sur cet aspect du déploiement des forces dans le cadre du Plan Canal.

**06.05** **Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, je vais présenter une réponse groupée. Nous avons abordé trois points: le préavis de grève, l'annonce de 1 000 policiers supplémentaires et le Plan Canal.

En ce qui concerne le préavis de grève, une réunion s'est effectivement tenue à mon cabinet le 18 février à mon initiative. Les syndicats ont d'abord été informés du dossier des tâches-clés et de leur implication garantie dans les groupes de travail de mise en œuvre. Le deuxième thème abordé concernait la provision interdépartementale de 400 millions et l'enveloppe qui a été affectée à la police. Sa déclinaison a été commentée en détail. Le 19 février a eu lieu la négociation du préavis de grève relatif au Plan Canal. Une solution est intervenue et le préavis fut retiré.

Waarover ging het? Toen wij de verdeling van de 300 miljoen euro, en wat dit voor de politie betekende, toelichtten aan de sociale partners waren de vragen: we begrijpen toch goed dat dit er daadwerkelijk bijkomt en dat er drie jaar na elkaar 1 400 mensen bijkomend worden aangeworven? Dat was voor hen wel geruststellend, denk ik.

Wat was hun punt met betrekking tot het Plan Canal? Dat het plan zo snel in werking ging. Er worden veel mensen aangeworven, maar wij gaan niet wachten op de aanwerving, de opleiding enzovoort. M. Pivin, pour Bruxelles, ce n'était pas une solution. Wij moesten die politiemensen wel aanwerven. Voor mij is dat een puur operationele beslissing. De beslissing om budgetten vrij te maken en in akkoord met de politie te zeggen "wij kunnen dat", dat is een beleidsmatige beslissing. De toepassing ervan komt toe aan de politie.

Er waren problemen met de wijze van aanduiding en de inplaatsstelling van de personeelsleden. Wij hebben na de vergadering van 19 februari dan ook drie engagementen genomen.

Ten eerste, voor een periode van drie maanden werden duidelijke afspraken gemaakt over de statutaire toepassingen die flexibiliteit en menselijkheid verzoenen.

Ten tweede, ondertussen zal een werkgroep, geleid op het niveau van de diensten van de commissaris-generaal de kwestie van de GRG, de reserve, structureel bekijken en samen met de sociale partners verbetervoorstellen formuleren.

Dat is fundamenteel, want dat is onlosmakelijk verbonden met de procedure van de rekrutering en selectie van de geïntegreerde politie. Iedereen voelt aan dat het GRG-concept zijn limieten heeft bereikt en dat een andere aanpak zich opdringt. Afgestudeerde aspiranten zwerven veel te lang rond vooraleer een structureel ambt te bekleden. Dat is HR-matig een kwalijke zaak.

Een derde engagement, voor de criteria voor aanwijzing op heel korte termijn van eventuele vervangers voor het Kanaalplan zal de directeur-generaal van de Middelen en de Informatie ook overleg met de vakbonden plegen. De aanwijzing van personeel is immers een bevoegdheid van de federale politie zelf, niet van de minister.

Ik ga niet zeggen wie morgen het verkeer gaat regelen en wie naar Molenbeek gaat. Dat is niet mijn bevoegdheid. Er zal dus een overleg komen. De aanwijzing van het personeel zal door de federale politie zelf gebeuren, met inspraak van de vakbonden. De vakbonden vroegen een overlegde procedure met tijdige communicatie en afspraken. Daar gaat men werk van maken.

De beoogde inzet van federaal personeel in de zones valt onder het deel "Werken met derden" van de welzijnswetgeving. Daarom woonden vertegenwoordigers van de zone Brussel-West en Vima of Vilvoorde-Machelen de onderhandelingen bij.

Ik kan ter zake nog meedelen dat de eerste aanwijzingen niet gebeurden op grond van vrijwilligheid en dat het zou kunnen voorvallen dat men soms mensen zal moeten vervangen, wat u bevestigt, mijnheer Pivin, want conform het statuut kunnen de betrokkenen aan de mobiliteitsprocedures blijven deelnemen. Dat staat zo in het statuut. Daaraan kan ik voorlopig niets doen.

En ce qui concerne le rehaussement du recrutement, je répète ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises: il fallait d'abord avoir une certaine vue du déroulement de l'optimisation de la politique fédérale, être fixé sur les résultats de la discussion politique relative aux tâches clés, bien connaître les conséquences du nouveau système de non-activité préalable à la pension et, finalement, affiner les besoins en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme violent.

Cette approche multifactorielle a permis d'objectiver et de justifier les demandes faites dans le cadre de la ventilation d'une première enveloppe de sécurité, à concurrence de 300 millions.

Comme Mme Matz l'a fait remarquer, il a été dit qu'il fallait recruter, recruter et recruter encore. On a choisi de procéder, tout d'abord, à l'optimisation, puis, de prendre les décisions dans le cadre du programme des tâches clés. Il y a eu, ensuite, le portefeuille de 300 millions. Je peux maintenant examiner quels sont les besoins pour garder la police au niveau souhaité.

Il avait été question d'embaucher 1 000 extras. Sur la base des analyses qui ont été faites, le recrutement de 1 400 extras s'avère aujourd'hui nécessaire. C'est la raison pour laquelle des directives ont déjà été données pour réaliser l'incorporation complémentaire de 400 aspirants en mai et de 200 aspirants en septembre 2016, qui viennent s'ajouter aux 800 recrutements déjà budgétisés. Autrement dit, on avait déjà budgétisé 800 recrutements. Mais nous allons procéder à 400 recrutements supplémentaires en mai et à 200 recrutements supplémentaires en septembre.

Il a également été décidé que ce niveau de recrutement devait être maintenu durant les trois années à venir. Il ne s'agit pas d'une correction ou d'une erreur d'appréciation. Soyons clair, sans cette sordide réalité de menace terroriste et de radicalisme croissant, les mesures de rationalisation internes, à savoir l'optimisation et les tâches clés auraient permis un recrutement moins important.

L'objectif est d'augmenter l'effectif de la police fédérale de 1 000 agents. Pour atteindre cet objectif, il faut recruter 1 400 personnes car il faut notamment tenir compte des départs à la pension.

De inplaatsstelling van de voormelde 1 000 extra personeelsleden voor de federale politie tijdens deze legislatuur zal geschieden deels door toepassing van de reguliere mobiliteit en deels door bijkomende rekrutering aan de basis. Zoals reeds gezegd, beginnen 400 personen al hun basisopleiding in mei eerstkomend.

Les 1 000 TFE seront affectés aux services suivants: DSU (139), PJF (233), DJSOC (23), Réserve (300), police aéronautique (35), police maritime (40), *screening* (8) et SICAD (200 d'ici à 2019). Dan blijven er nog 40 personen over voor de mobiele afhandelingsteams voor de migratieproblematiek. Zo heeft men dan het volledige beeld.

Pour conclure, j'aimerais mettre l'accent sur le fait que la police locale ne reste pas les mains vides dans cette opération, au contraire. Le rehaussement des effectifs de certaines unités de la police fédérale, comme la réserve par exemple, s'est traduit par un appui direct ou indirect aux zones.

Pour en venir à la question des crédits d'investissements et de fonctionnement, une bonne partie de l'enveloppe y est consacrée. Outre l'acquisition d'une très grande diversité de matériel pour la police fédérale (dont je vous remettrai la liste), un financement est prévu pour le projet i-Police. Un montant annuel spécifique de 15 millions a été libéré au profit des zones pour assurer la connectivité au sein de la police intégrée et ce grâce à une collaboration avec le ministre De Croo qui a l'Agenda numérique dans ses compétences. Cela signifie que cet investissement i-Police se fera au départ du budget fédéral et que nous mettrons à disposition l'i-Police sans coût additionnel.

J'estime dès lors que l'autorité fédérale fait des efforts considérables pour soutenir ces zones de police. En plus, l'arrêté royal portant subsides aux zones pour pouvoir financer le nouveau régime de non-activité préalable à la pension vient d'être signé. J'attends bien entendu des autorités locales qu'elles en fassent autant.

Pour terminer, je pense que toutes les fonctionnalités de la police sont importantes. La police de proximité est le modèle culturel de notre police et la fonction de travail de quartier en est une partie importante. Le soutien fédéral donné aux zones de police vient indirectement renforcer ces fonctionnalités et faire en sorte

que les zones de police locale puissent réorienter leurs capacités vers le travail de quartier.

Comme repris dans l'accord de gouvernement, nous entamerons bientôt le dossier de la rémunération fonctionnelle, y compris pour la fonction d'agent de quartier. Cependant, je ne peux pas traiter tous les dossiers en même temps. D'abord l'optimisation, puis les tâches essentielles, le dossier de pension et enfin le dossier de statut disciplinaire.

**06.06 Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le ministre, vous avez commencé par dire que vous aviez voulu faire l'état des lieux et déterminer quelles étaient les tâches clefs et, partant, les besoins en termes de recrutement. À plusieurs reprises, je vous ai conseillé de suivre le chemin inverse. Les 2 500 complémentaires que vous nous annoncez via une meilleure répartition et optimisation des missions sont des estimations assez grossières, qui seront affinées par des groupes de travail.

Ensuite, vous déclarez qu'il ne s'agit pas d'une erreur d'appréciation. Je constate avec satisfaction que vous faites remonter la norme d'engagement à 1 400 policiers par an. Elle avait été atteinte au cours des deux dernières années du gouvernement Di Rupo. Nous vous avons signalé que la norme de 800 ne suffisait pas, notamment en raison des missions antiterroristes.

Je ne vais certainement pas polémiquer avec vous pour savoir qui avait raison, mais je me réjouis que vous ayez entendu notre appel incessant depuis le début de cette législature. Vous avez également rappelé la nécessité de rehausser cette norme au vu des missions nouvelles et particulières de la police.

Cela dit, je ne comprends pas – et veuillez m'en excuser, car c'est peut-être en raison des médicaments qui engourdissent mon esprit – que vous parliez de 1 000 et de 1 400. Voudriez-vous me le réexpliquer?

**06.07 Jan Jambon**, ministre: Pour augmenter le nombre de 1 000 ...

**06.08 Vanessa Matz** (cdH): Il y a non seulement la norme d'engagement qui permet de rester à 12 000 et 1 000 complémentaires. Je n'ai pas compris d'où venaient ces 1 000 complémentaires.

**06.09 Jan Jambon**, ministre: Ce sont de nouveaux engagements.

La répartition que j'ai donnée peut être réalisée via la mobilité interne mais les places laissées alors vacantes sont comprises dans les 1 400.

**06.10 Vanessa Matz** (cdH): Je trouve que l'effort est intéressant, d'autant que vous n'avez pas parlé de la norme de recrutement après le Conseil des ministres. J'ai toujours dit qu'il fallait d'abord remplir les trous avant d'envisager autre chose. Ici, si j'ai bien compris, vous remplissez les trous et vous faites un effort complémentaire. Vous n'allez pas déshabiller Jacques pour rhabiller Paul!

**06.11 Jan Jambon**, ministre: Le but est d'augmenter le nombre de policiers de 12 000 à 13 000.

**06.12 Vanessa Matz** (cdH): Mais dans l'immédiat, vous faites appel à la police fédérale pour renforcer les zones bruxelloises dans le cadre du Plan Canal.

**06.13 Jan Jambon**, ministre: Nous prévoyons un renforcement de 300 policiers pour cette année, dont 40 qui sont déjà en place à Molenbeek et 20 à Vilvorde. Les policiers ne poussent pas dans les arbres, il faut donc bien aller les chercher dans les autres services, que nous renflouerons ensuite via un recrutement.

**06.14 Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le ministre, je pense vraiment que ces éclaircissements-ci constituent un pas plus qu'intéressant. Nous disposons de la vraie norme de recrutement, qui doit à mon sens devenir pérenne. On doit maintenir un cap de 1 400. S'imaginer que demain, les phénomènes terroristes vont disparaître totalement et que, dès lors, on aura besoin de moins de personnes, je n'y crois pas et je suis certaine que vous non plus. Cette norme doit être pérenne. L'effort complémentaire des 1 000 de maintenant, en période d'acuité particulière, est extrêmement intéressant. Je tiens à vous remercier. Je vous avais dit que les syndicats avaient été apaisés après votre rencontre. J'espérais que vous nous apaiseriez. Je suis apaisée même si cela n'apaise pas tout à fait mes maux de dos, mais je commence à aller mieux.

**06.15 Franky Demon** (CD&V): Voor mij is het duidelijk. Ik heb alleen nog één vraag. De procedure voor de

overplaatsingen is verschoven naar de tafel met de vakbonden. Vandaag is er dus geen procedure daarvoor? Bij de politiemensen was er wat angst voor een eventuele overplaatsing. Die procedure is dus verschoven naar een overeenkomst met de vakbonden en daarvoor zijn er nu geen criteria?

**06.16** Minister **Jan Jambon**: De procedure is verschoven naar het overleg met de vakbonden, op twee punten.

Op korte termijn komt er overleg met de vakbonden. Samen met de sociale partners zal worden bekeken hoe wij een systeem van gedeconcentreerde reserve in plaats kunnen brengen, want vandaag wordt de nationale reserve daarvoor lokaal ingezet. Soms zitten die mensen daar zes of zeven jaar. Ze worden vanuit de nationale reserve lokaal ingedeeld, vaak heel dicht bij hun woonplaats. Daarna doet men een beroep op de reserve en haalt men hen weg uit hun woonplaats om hen ergens anders te plaatsen. Ik begrijp dat zoiets voor de betrokkenen oncomfortabel is.

Wij willen dus komen tot een systeem van gedeconcentreerde nationale eenheden, zodat men ten minste bijvoorbeeld op provinciaal niveau kan blijven. Als de nood echter zeer hoog is, kan de nationale reserve natuurlijk altijd ingeroepen worden. Dan hebben wij het over een getrappt systeem.

**06.17** **Philippe Pivin** (MR): Monsieur le ministre, votre réponse est parfaitement claire et complète.

Je déplore que Mme Matz soit partie mais je le répéterai volontiers en sa présence: à la différence du gouvernement précédent, nous avons annoncé un chiffre de 1 400 et vous allez le concrétiser. Cela représente une grosse différence à mes yeux.

Il faut prendre en considération le fait que la réaction des syndicats, dans un sens comme dans l'autre, n'est pas neutre, qu'il soit question d'un préavis rapide ou d'un retrait rapide. En effet, nous ne pourrons rien faire sans eux. Mme Matz a raison sur ce point: il nous faut pouvoir déployer un système pérenne, inscrit dans la durée et non flottant.

À un moment donné, nous ne pourrons plus faire l'économie d'un débat sur la mobilité. Celle-ci a ses avantages mais aussi certains inconvénients auxquels il faut être attentif pour obtenir des résultats.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 9274 van de heer Terwingen wordt uitgesteld.

**07** **Questions jointes de**

- **Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la violence envers les médecins généralistes" (n° 9190)**

- **Mme Sabien Lahaye-Battheu au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le bouton d'alarme pour les médecins" (n° 9426)**

**07** **Samengevoegde vragen van**

- **mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het geweld tegen huisartsen" (nr. 9190)**

- **mevrouw Sabien Lahaye-Battheu aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de alarmknop voor artsen" (nr. 9426)**

Le **président**: Mme Lahaye-Battheu n'est pas présente.

**07.01** **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, selon une étude menée par les organismes de représentation du secteur, en 2015, 72 % des médecins généralistes affirment avoir déjà été victimes d'une agression. Si la plupart des cas se limitent à de la violence verbale, près d'un quart des médecins auraient été victimes de violence physique. Ces chiffres représentent une augmentation de plus de 20 % par rapport à 2013. En ce qui concerne les causes de ces agressions, sont le plus souvent pointés du doigt les refus de l'octroi d'un certificat maladie ou d'une prescription médicale.

Monsieur le ministre, en réponse à l'une de mes précédentes questions, vous m'aviez informé que, dans le cadre de la plate-forme de concertation avec les organisations représentatives des PME et des Indépendants organisé début de cette année, un groupe de travail spécifique aux médecins pourrait voir le

jour afin de discuter des mesures de prévention à prendre ou à faire connaître.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes. Confirmez-vous la constitution de ce groupe de travail spécifique aux médecins relatif à l'adaptation des mesures de prévention et de sécurité? Si oui, quand espérez-vous recevoir les conclusions de ce groupe de travail? Votre administration prévoit-elle parallèlement d'étudier d'autres mesures visant à renforcer la sécurité des médecins généralistes?

**07.02 Jan Jambon**, ministre: Madame Jadin, je vous confirme la constitution de ce groupe de travail initié dans la foulée des rencontres avec les organisations représentatives des PME et des indépendants. Une première réunion se tiendra ce 25 février auprès de mon administration. Le SPF Santé publique y prendra part également.

Ce groupe de travail examine les problèmes et solutions pour améliorer la sécurité des médecins généralistes et autres professionnels de la santé exerçant en dehors des structures hospitalières. Il sera question de disposer d'une image plus précise du phénomène, en collaboration avec l'Ordre des médecins, et suivre ce phénomène en vue d'évaluer l'impact des mesures qui sont et seront mises en œuvre; d'actualiser les outils de prévention mis à disposition des professions visées ici et de prévoir une information ou une sensibilisation sur les gestes et pratiques qui permettent d'éviter les risques; finalement, d'évaluer les projets locaux déjà mis en place pour améliorer la sécurité et, le cas échéant, de les adapter.

Ce groupe de travail va se réunir demain, mais la date de résultat n'a pas encore été fixée. Ce sont eux qui la fixeront demain.

**07.03 Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je suis en effet trop rapide. J'aurais dû attendre avec ma question. En tout cas, merci déjà pour votre réponse et de prendre cette situation au sérieux.

Je considère vraiment comme inimaginable que ceux et celles qui sont en première ligne au niveau des soins de santé – et c'est le cas dans ma région en zone rurale – puissent être victimes de tels agissements. Il faut trouver des solutions pour endiguer ce phénomène. Je reviendrai vers vous pour connaître les résultats de ces réunions.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**08 Question de Mme Vanessa Matz au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le retard dans la remise de distinctions honorifiques aux membres de la police intégrée" (n° 9272)**

**08 Vraag van mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vertraging bij de uitreiking van eretekens aan leden van de geïntegreerde politie" (nr. 9272)**

**08.01 Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de la réforme des services de police en 2001, l'octroi des distinctions honorifiques pour les services de police a été interrompu. L'instauration d'un statut uniforme nécessitait également une réforme pour l'attribution des distinctions honorifiques. C'est ainsi qu'un arrêté royal du 27 janvier 2008 vient régler les nouvelles procédures d'octroi des distinctions honorifiques pour les membres des services de la police intégrée.

Afin de déterminer les modalités pratiques, il a été nécessaire de rédiger une circulaire. Un service dénommé la "Chancellerie" a été créé afin de prendre en charge ces missions d'octroi de distinctions. C'est alors un travail colossal qui a débuté puisqu'il y avait un certain arriéré: une analyse de la carrière de chaque membre du personnel afin d'établir une banque de données.

Il me revient que des distinctions honorifiques pour les membres de la police intégrée tardent à être attribuées. J'ai été interpellée par plusieurs policiers à ce sujet. Plusieurs raisons nous sont communiquées: le nombre important de dossiers en arriéré et la composition même de la cellule "Chancellerie" de la police fédérale. En effet, cette cellule ne serait composée que d'un employé mi-temps. Le retard qui a été pris est dès lors considérable.

Je tenais à attirer votre attention sur l'importance accordée pour les bénéficiaires de ces distinctions. Il ne s'agit pas de fustiger quelque chose mais nous venons de parler de l'engagement de 1 000 policiers et des

efforts importants réalisés par le gouvernement sur ce point-là et il y a aussi la reconnaissance des services rendus par des policiers dans le passé.

J'aurais souhaité savoir comment vous alliez aborder cette question compliquée. Confirmez-vous que la cellule "Chancellerie" n'est composée que d'un employé à mi-temps? Jugez-vous cette composition suffisante? Pour quand estimez-vous la régularisation des dossiers d'arriéré?

**08.02 Jan Jambon**, ministre: Madame Matz, je vous rejoins certainement sur l'importance accordée aux distinctions honorifiques. Il s'agit d'une reconnaissance pour services rendus, certainement à l'époque actuelle où l'exercice du métier de policier est loin d'être facile.

Je confirme qu'il y a toujours un retard dans l'attribution des distinctions honorifiques. Vous savez que l'octroi a été à l'arrêt par manque de textes légaux. Après la publication de la circulaire nécessaire, couvrant 2001 jusqu'au début 2010, il fallait encore développer des applications informatiques. Cela a causé un retard pour la police intégrée jusque mi-2011. Depuis 2011, environ 15 000 dossiers ont été initiés, couvrant la période de 2001 à 2005. Un certain nombre de propositions ne répondant pas aux conditions légales, un grand nombre de dossiers est encore en examen dans les corps.

Presque 7 500 distinctions ont déjà été attribuées. Les derniers brevets d'octroi ont été diffusés en décembre 2015. Une adaptation nécessaire à la circulaire de 2010 est actuellement en cours. Je ne peux vous dire le nombre exact de dossiers en arriéré, mais une partie de cet arriéré a déjà été absorbée. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Je rappelle que je suis conscient de l'importance de cette reconnaissance pour le personnel policier.

Quant à votre deuxième question, votre information n'est pas correcte. Le service de la police fédérale auquel est attribuée entre autres la mission des distinctions honorifiques vient d'être réorganisé. La section qui s'occupe des distinctions est composée de six personnes, mais la mission des distinctions honorifiques n'est qu'une de ses multiples missions. Le problème auquel cette section est actuellement confrontée est la maladie de longue durée d'une personne-clé dans le processus. Les services essaient actuellement de remédier à cette absence, de finaliser des dossiers en cours et d'initialiser de nouveaux mouvements.

Pour votre troisième question, il m'est impossible à l'heure actuelle de vous communiquer un calendrier précis de la régularisation.

**08.03 Vanessa Matz** (cdH): Merci d'avoir conscience de l'importance de la reconnaissance des services rendus et d'y accorder l'attention nécessaire: 7 500 régularisations, c'est plutôt pas mal. Comme vous le dites vous-même, on est face au double ou au triple. Avez-vous idée du nombre de milliers de personnes que cela concerne? Dans quel ordre se situe ce chiffre?

**08.04 Jan Jambon**, ministre: Entre 2001 et 2011, on parle de 15 000 dossiers. Cela représente la moitié du nombre total. Voilà juste un ordre de grandeur. Nous avons déjà résolu...

**08.05 Vanessa Matz** (cdH): Il vous resterait à peu près 15 000 dossiers, pour avoir une proportion. Le fait qu'il y aurait plus de personnes que ce qu'on m'a communiqué et la solution structurelle qu'on essaye de trouver pour cette personne qui est en maladie de longue durée contribueront, je suppose, à accélérer le processus. Je comprends très bien dès lors, dans les conditions que vous décrivez, que vous ne puissiez pas nous donner un calendrier plus précis. Je communiquerai ces informations de manière positive. Je ne le ferai pas en disant "Ça ne fait rien, là au-dessus", mais je dirai que tout est mis en oeuvre pour que ce soit fait le plus rapidement possible. Dans ce type de reconnaissance, nous avons tous et toutes intérêt à marcher dans le même sens. Nous devons dire que nous reconnaissons le travail et que tout le monde se met autour de la table pour que ce soit le plus vite reconnu.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**09 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'ouverture d'une enquête du Comité P concernant le présumé informateur Abdelkader el-Farssaoui" (n° 9275)**

**09 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het instellen van een onderzoek door**

## het Comité P naar de vermoedelijke informant Abdelkader el-Farssaoui" (nr. 9275)

**09.01 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, l'hebdomadaire français d'investigation *Marianne* a publié récemment un dossier relatif à Abdelkader el-Farssaoui, présumé informateur des services de police belges. Il aurait officié également comme recruteur pour des filières djihadistes.

En effet, ce personnage aurait opéré de 2011 à 2014 dans les rues de Bruxelles et aux abords des aéroports accueillant des vols à destination de la Turquie, point de passage bien connu vers Daech. Le périodique aurait, par ailleurs, eu accès au dossier d'instruction de deux jeunes, Murat et Ibrahim, poursuivis en Belgique pour avoir participé aux activités d'un groupe terroriste - la filière Jean-Louis Denis - via l'intervention présumée d'Abdelkader el-Farssaoui. Les analyses téléphoniques démontreraient sans équivoque que ce dernier a accompagné les deux jeunes jusqu'à leur vol pour Istanbul en novembre 2013. Il ne s'agit donc pas d'allégations provenant de ceux-ci, qui auraient été manipulés ou chercheraient à se défaire. Au demeurant, personne ne conteste cette version, pas même le procureur fédéral Paule Somers, en charge du dossier depuis son origine et obligée d'admettre, le 3 décembre dernier, qu'Abdelkader el-Farssaoui était bien à l'agence de voyages et à l'aéroport, mais qu'il n'avait pas payé le trajet.

Par ailleurs, le nom d'el-Farssaoui revient dans un autre dossier sensible, celui de Mohamed Merah, auquel il aurait rendu visite trois semaines avant son attentat commis dans le sud de la France.

Pourtant, malgré tous ces éléments à charge particulièrement troublants et confondants, el-Farssaoui n'a jamais été inquiété par la police et à ce stade, il est donc libre de ses mouvements. La raison expliquant cette apparente impunité est que cet individu serait un informateur des enquêteurs belges, après l'avoir été au service de la police espagnole.

À la suite de ces révélations, j'aimerais vous poser les questions suivantes, monsieur le ministre. Une enquête auprès du Comité P a-t-elle été ouverte? Si oui, dans quel délai les conclusions sont-elles attendues? Dans le cas contraire, comptez-vous demander une telle enquête?

**09.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Vanden Burre, je m'abstiendrai de faire des commentaires sur un dossier particulier. Je vais vous rappeler la même chose que ce que M. Geens vous a déjà répondu.

Selon l'article 30 alinéa 2 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, il y a provocation lorsque, dans le chef de l'auteur, l'intention délictueuse est directement née ou lorsqu'elle a été renforcée ou confirmée alors que l'auteur voulait y mettre fin, par l'intervention d'un fonctionnaire de police ou d'un tiers agissant à la demande expresse de ce fonctionnaire. Dans le jugement du 29 janvier 2016, qui n'est pas encore un jugement définitif, le tribunal correctionnel de Bruxelles a constaté qu'aucun élément du dossier ne permet de considérer qu'Abdelkader el-Farssaoui, sur lequel porte votre question, serait un fonctionnaire de la police belge.

En outre, à supposer qu'il soit un indicateur de la police belge, rien ne permettrait de conclure que ses activités d'aide matérielle et morale en faveur de candidats au départ auraient été accomplies à la demande ou pour le compte des autorités policières ou des autorités judiciaires ou en collaboration avec elles. Au contraire, toujours selon le juge, le comportement tant d'el-Farssaoui que des services de police rendent l'hypothèse d'une provocation radicalement impossible.

**09.03 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous me donnez la même réponse que le ministre Geens. Ici, l'intérêt de vous poser la question est de savoir si une enquête a été ouverte par le Comité P. Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question.

**09.04 Jan Jambon**, ministre: Pas à ma connaissance. Mais le Comité P est une institution du parlement. Je ne suis pas au courant d'une initiative du Comité P mais je ne suis pas sûr que ce n'est pas en cours.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

## **10 Samengevoegde vragen van**

**- de heer Franky Demon aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de deficitaire zones" (nr. 9300)**

- mevrouw Katja Gabriëls aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de instroom van politiemensen in de lokale politiezones" (nr. 9497)

**10** Questions jointes de

- M. Franky Demon au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les zones déficitaires" (n° 9300)

- Mme Katja Gabriëls au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le flux de policiers dans les zones de police locale" (n° 9497)

**10.01** Franky Demon (CD&V): Mijnheer de minister, zoals u weet, heeft bijna 1 op 3 politiezones het statuut 'déficitair' aangevraagd. Concreet betekent dit dat 55 van de 189 politiezones te weinig politiemensen tellen en het moeilijk hebben hun personeelskader op te vullen. Vooral kleinere korpsen hebben moeite om agenten aan te trekken. Jonge agenten trekken liever naar grotere korpsen, waar meer actie te beleven valt, en waar zij aanspraak kunnen maken op premies.

Toch blijken er ook onder de grote korpsen deficitaire zones zijn. Op dit moment loopt in een Antwerpen een proefproject waarbij lokale zones met federale ondersteuning een eigen reclamecampagne kunnen opstarten om kandidaat-agenten te rekruteren. Hierdoor zouden de lokale zones meer lokale kandidaat-agenten kunnen aantrekken om hun personeelskader op te vullen. Als dit werkt, kan het project uitgebreid worden naar andere zones.

Ik heb hierover enkele vragen voor u.

Kunt u mij een overzicht bezorgen van de deficitaire zones en het tekort aan agenten per zone?

Hoe lang zal het proefproject in Antwerpen lopen? Kunt u al er een voorlopige evaluatie van geven?

Grotere korpsen kunnen vaak meer premies aanbieden, wat kandidaat-agenten aantrekt ten nadele van kleinere zones. Ziet u hiervoor een oplossing? Plant u meer federale middelen om de nodige aanwervingen te doen naargelang van de behoeften die de lokale zones vooropstellen?

Ziet u nog andere oplossingen dan het project dat in Antwerpen loopt om eventuele tekorten in de zones op te lossen?

**10.02** Minister Jan Jambon: Mijnheer Demon, ik heb de details van de deficitaire zones meegebracht, het zijn er thans 56. 'Déficitair' wil zeggen dat de minimale norm in die zones niet gehaald wordt.

Ik zal u die lijst bezorgen, ik zal u niet alles voorlezen.

**10.03** Franky Demon (CD&V): Dat is ook niet nodig.

**10.04** Minister Jan Jambon: Ik wil wel opmerken dat het feit dat een zone deficitair is tegenover de minimale norm, niet noodzakelijk betekent dat die zone alle vacatures daadwerkelijk wil openstellen, of dat zij per definitie moeilijkheden ondervindt om kandidaten te vinden. Het kan gewoon een beslissing zijn van die zone bepaalde vacatures niet open te stellen. Ook heeft een aantal zones een personeelskader dat gelijk is aan de minimale norm, wat betekent dat bij één vertrek of bij één vacature plots wordt vastgesteld dat de zone deficitair is. Ik ben het wel met u eens dat een aantal zones inderdaad moeilijkheden ondervindt om voldoende kandidaten te vinden.

Wat uw tweede vraag betreft, in mijn antwoord van 28 oktober 2015 op vijf mondelinge vragen, heb ik inzake deze problematiek al een en ander geadviseerd. Dat blijft onverkort gelden. Ik wil het voor u graag herhalen.

De lokale politie van de politiezone Antwerpen zal een specifieke rekrutering doen, vooral gericht op Antwerpse jongeren en allochtonen. Die actie is momenteel lopende. De selectie- en rekruteringsdienst van de federale politie zal hieraan zijn medewerking verlenen. De lokale politie heeft de intentie om een specifieke, voorbereidende opleiding uit te werken als voorbereiding op de testen om kandidaten op het gepaste niveau te brengen. Dit alles gebeurt op kosten van de lokale politie Antwerpen.

De selectie zelf zal gebeuren volgens het reglementaire kader. Dit betekent dat de federale procedures en standaarden worden gebruikt en dat de voorzitter van de selectiecommissie iemand van de selectie- en

rekruteringsdienst van de federale politie is. De bijzitters kunnen door de lokale politie Antwerpen worden voorgesteld. Qua tijd en plaats zijn concrete afspraken gemaakt.

De opleiding gebeurt ook op kosten van de lokale politie van de politiezone Antwerpen. Afspraken over de opleiding worden gemaakt tussen de politieschool, campus Vesta, en de lokale politie.

Het project is door de lokale politie concreet afgetrapt op 19 januari laatstleden. Het project zal na twee jaar globaal worden geëvalueerd. Ik heb beslist dat het project tussentijds ook moet worden geëvalueerd, na zes maanden. Op dat moment kan eventueel worden gesproken over een uitbreiding. Er zijn al een aantal steden en zones die hebben gevraagd om hierbij te worden betrokken. Het gaat onder andere over de politiezones Gent en Machelen-Vilvoorde. Zij hebben interesse in dit project. Ook in Brussel zijn er trouwens een aantal zones die interesse tonen.

Ik kom dan tot uw derde vraag.

Het is volgens mij een misvatting te denken dat grotere politiekorpsen in meer premies voorzien dan kleinere korpsen. Er is wel de tweetaligheidspremie in de Brusselse zones.

Eén van de voordelen van de geïntegreerde politie en haar eenheidsstatuut is dat alle politiemensen met dezelfde graad, anciënniteit en functie, dezelfde wedde en, in voorkomend geval, dezelfde functionele toelage genieten. Zoals ik zei is er de nuance van de Brusselse politiezones, wat grotendeels te verklaren is door de vereiste tweetaligheid. Dat is dus een tweetaligheidspremie. Overigens blijkt uit de inventaris dat zowel grote, middelgrote als kleine politiezones deficitair kunnen zijn, zoals u in de lijst zult zien. Het aantrekken van medewerkers is dus zeker en vast niet enkel te wijten aan de grootte van een korps of aan een verschil in verloning. Ook het soort korps zelf, de organisatie van het korps, zijn cultuur en imago kunnen daarbij een rol spelen.

Uw vierde vraag.

Het afstemmen van de uitstroom op de instroom en het bepalen van de meest optimale raming voor de opleidingen maken deel uit van het personeelsbehoefteplan en een budgettaire afstemming. Dat is evident en is in dezen niet anders. Deze oefening wordt thans onophoudelijk uitgevoerd door mijn collega van Begroting en dit voor de diverse kaders en niveaus. Ook bij de lokale politiezones vindt deze oefening plaats gezien de mogelijkheden die worden geboden ingevolge de GPI 73 van 27 mei 2013.

Om een duidelijk beeld van de behoeften van de lokale en federale politie te krijgen, loopt het project Persepolis. Dat project heeft als doel mogelijke risico's van uitstroom te meten op basis van een accurate personeelsmonitoring, waarbij naast andere personeelsbewegingen de toekomstige risico's van uitstroom mee in rekening worden gebracht. Op die manier kan een jaarlijkse inschatting worden gemaakt van de rekruteringsbehoefte van de geïntegreerde politie op korte, middellange en lange termijn. De resultaten daarvan zullen voor de zomervakantie 2016 klaar zijn.

In verband met de non-activiteit voorafgaand aan het pensioen, de NAVAP, kan ik u meedelen dat bij de federale politie totnogtoe zevenpersoneelsleden NAVAP hebben aangevraagd en dat inmiddels twee personeelsleden reeds NAVAP hebben bekomen. Voor de lokale politie zijn er geen cijfers beschikbaar.

Tenslotte, met betrekking tot andere mogelijkheden dan het lopende project in Antwerpen om het tekort aan agenten in de zones op te lossen, kan ik u zeggen dat elke zone die tevergeefs via mobiliteit een vacature voor inspecteur heeft gepubliceerd, deze vacature bij de directie van het personeel van de federale politie kan laten inschrijven voor hetzij een onmiddellijke werving hetzij aspirantenmobiliteit. Daardoor hebben deze zones de zekerheid dat die vacature ook daadwerkelijk ingevuld wordt. Daar waar de politiezone Antwerpen gekozen heeft voor de oplossing en waarbij deze alle kosten draagt, kost het inschrijven voor onmiddellijke werving of aspirantenmobiliteit de zone niets. De zone heeft wel de verplichting de uiteindelijk aangewezen kandidaat nadat deze is geslaagd voor de opleiding ook daadwerkelijk in de zone op te nemen en te benoemen.

Ik kan u zeggen dat sinds het invoeren van deze mogelijkheden reeds een aantal zones van deze mogelijkheid gebruik heeft gemaakt, maar ik denk dat het er nog te weinig zijn. Misschien moeten wij daarvoor eens opnieuw 'reclame' maken.

Het systeem is eenvoudig: men geeft te kennen een post te hebben openstaan en vraagt om een rekrutering. Maar als de kandidaat dan effectief gerekruteerd wordt en aangeboden wordt, moet men hem wel aannemen.

Dat is trouwens gratis. De aanpak van Antwerpen is helemaal op kosten van Antwerpen. De aanwerving waarbij een zone aan de federale rekruteringsdienst vraagt om iemand te rekruteren met een bepaald profiel, is gratis, maar men is dan wel verplicht om de kandidaat die eruit komt ook effectief aan te nemen. Het kan dus niet dat men erom vraagt, dat het werk gedaan wordt en dat men dan zegt dat men hem toch niet nodig heeft.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**11** **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw **Nathalie Muylle** aan de **vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de stand van zaken met betrekking tot de erkenning van rampen"** (nr. 9311)

- mevrouw **Sabien Lahaye-Battheu** aan de **vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de overvloedige regenval van 7, 8 en 9 juni 2014 en de niet-erkenning als ramp in een aantal West-Vlaamse gemeenten"** (nr. 9432)

**11** **Questions jointes de**

- **Mme Nathalie Muylle au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'état d'avancement relatif à la reconnaissance des catastrophes naturelles"** (n° 9311)

- **Mme Sabien Lahaye-Battheu au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les pluies diluviennes des 7, 8 et 9 juin 2014 et la non-reconnaissance en tant que calamité pour un certain nombre de communes de Flandre occidentale"** (n° 9432)

**11.01** **Nathalie Muylle** (CD&V): Mijnheer de minister, begin april 2015 werden door de Ministerraad de tien laatste federale rampen erkend. Vanaf 1 juli is dat een regionale bevoegdheid geworden. Een groot element zat er natuurlijk in, de pinksterstorm. Men verwachtte voor de erkenning veel dossiers, 25 000, waarvan het grootste deel over de pinksterstorm zou gaan.

Vrij snel daarna bleek dat er zeker in het kader van regenschade een paar gemeenten uit de boot vielen. Zij hebben toen via nieuwe cijfers via het KMI aanvragen ingediend. Dat was onder andere het geval voor een viertal gemeenten uit West-Vlaanderen, Tielt, Kortemark, Vleteren en Lichtervelde. Bij mijn weten is daar vandaag nog geen nieuws over. Wij waren dan ook wat geschrokken toen een tweetal weken geleden collega's vanuit het federaal Parlement de communicatie hadden verspreid dat er voor Vleteren en Lichtervelde eigenlijk al erkenning was. Toen ik met de gemeenten contact opnam bleek dat nog niet het geval te zijn. Er zouden enkel positieve cijfers zijn van het KMI maar er zou nog geen beslissing genomen zijn door u om over te gaan tot erkenning.

Mijnheer de minister, het blijkt dat er nu meer en meer problemen zijn qua timing. Heel wat van die gemeenten waren ook erkend voor die eerste Vlaamse ramp. Een maand later, eind juli 2014, is er immers opnieuw heel veel regenval geweest. Toen is er de eerste Vlaamse erkenning gekomen. Daar staat men al een stukje verder. Men is daar al bezig met het afwerken van de dossiers. Verschillende landbouwers krijgen nu het verhaal te horen dat ze eigenlijk wel schade hebben maar dat de schade voor juli 2014 niet kan worden uitbetaald zolang het dossier van juni 2014 niet is afgehandeld. Dat is eigenlijk niet onlogisch aangezien het gaat om schade aan dezelfde gewassen.

Waar staan we vandaag in het kader van die tien erkenningen? Wat is er vandaag uitbetaald? Wanneer hoopt u dit te kunnen afhandelen? Het is nu immers al bijna twee jaar na de feiten. Voor sommige van die tien rampen is het al bijna drie jaar na de feiten. Wat is de stand van zaken? Hoeveel zijn er? Hoeveel zijn er uitbetaald? Wanneer zal dat dossier kunnen worden afgesloten?

Quid met de resterende gemeenten die vandaag nog geen erkenning hebben? Ontbreken er gegevens van het KMI of rijzen er budgettaire problemen? Wanneer zouden zij een beslissing kunnen verwachten, waardoor betrokkenen hun dossiers kunnen indienen?

**11.02** Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Muylle, zoals u weet, worden de aangiftes ingediend op het niveau van de provincies. De provinciale diensten zijn belast met het onderzoek van de dossiers en het opstellen van de besluiten per dossier. De dossiers worden daarna verstuurd naar de FOD Binnenlandse Zaken, die nog een laatste controle uitvoert, om dan een opdracht tot betaling te geven aan de Nationale Kas voor Rampenschade, die onder het beheer van de FOD Financiën staat.

Er werden op het niveau van de provincies in totaal 15 424 aangiftes ingediend voor het geheel van de tien erkende rampen van 2015. De FOD Binnenlandse Zaken heeft tot nu toe 247 besluiten vanuit de provincies ontvangen en er werden 219 betalingen uitgevoerd vanuit de Nationale Kas voor Rampenschade. Die cijfers dateren van 1 februari 2016 en zijn nu dus bijna een maand oud. Als u meer accurate cijfers wenst, dan stel ik voor dat u daarover een schriftelijke vraag indient.

Inzake de erkenning van de gemeentes die laattijdig een aanvraag hebben ingediend, wordt zoals steeds een onderzoek uitgevoerd om na te gaan of zij beantwoorden aan de erkenningscriteria, wordt er ook een advies gevraagd aan het KMI en wordt er een administratief dossier opgesteld, dat wordt voorgelegd aan de inspecteur van Financiën en aan de minister van Begroting. De dossiers uit Wingene en Lichtervelde zijn volledig klaar voor de Ministerraad en wachten op het advies van de diensten van de minister van Begroting. Voor de dossiers uit Vleteren heeft het KMI een positief advies uitgebracht, waarvoor het administratief dossier in opmaak is. Voorts gaat het nog om dossiers uit Knesselare, Roeselare, Sint-Gillis-Waas, Sint-Niklaas, Waimes en Malmedy, en die zijn nog in onderzoek.

Voor de volledige behandeling en uitbetaling van de meer dan 15 000 dossiers is het op dit ogenblik onmogelijk om een richtdatum te geven. Het spreekt echter voor zich dat alle schade die veroorzaakt werd door die laatste federale rampen ook effectief vergoed zal worden conform de geldende normen in de reglementering.

De gemeente Vleteren heeft gereageerd na een negatief advies van het KMI. Zij heeft nieuwe elementen bezorgd aan mijn administratie en aan het KMI, dat zijn verslag heeft gewijzigd. Die gemeente zal bijgevolg opgenomen worden in een nieuw ontwerp van koninklijk besluit.

De gemeente Tielt heeft tot op heden het aantal dossiers nog niet gepreciseerd. Voor Kortemark gaat het om 22 dossiers. Op basis van eerdere rampen van hetzelfde type bedraagt het gemiddelde 5 763 euro per dossier. Sinds de notificatie van de weigering van hun erkenning hebben de gemeenten Kortemark en Tielt geen nieuwe inlichtingen aan mijn administratie bezorgd. Als nieuwe informatie dat rechtvaardigt, zal mijn administratie een laatste keer het advies van het KMI vragen. De twee gemeenten in kwestie kunnen ook zelf contact opnemen met het KMI en vragen om hen de technische nuttige gegevens mee te delen. Ik kan onmogelijk het advies van het KMI voorzien of het beïnvloeden want het handelt volledig onafhankelijk.

**11.03** **Nathalie Muylle** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, begrijp ik het goed dat er een paar dossiers klaar zijn en wachten op het advies van de diensten van de minister van Begroting? Of is er een juridisch probleem? Er zijn signalen dat er door de overdracht juridische problemen zijn. Daardoor zegt het departement Financiën en Begroting dat het niet in bijkomende middelen kan voorzien voor overgedragen materies. Of is het de normale procedure dat er dossiers liggen te wachten op advies?

**11.04** Minister **Jan Jambon**: Volgens mij is dat de normale procedure.

**11.05** **Nathalie Muylle** (CD&V): Dat houdt in dat de dossiers met een positief advies van het KMI moeten wachten op advies van het departement van Financiën en Begroting.

**11.06** Minister **Jan Jambon**: Ja.

**11.07** **Nathalie Muylle** (CD&V): Dat is dan duidelijk, mijnheer de minister.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**12** **Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le manque de personnel au centre d'appel 101 du Hainaut" (n° 9343)**

**12 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het personeelstekort bij het oproepcentrum 101 van Henegouwen" (nr. 9343)**

**12.01 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, les effectifs du centre d'appels de secours, basé à Mons, qui traite les appels de tout le Hainaut ne cessent de diminuer. Les syndicats ont récemment tiré la sonnette d'alarme. En effet, le calcul qui fixe le cadre du personnel nécessaire dans ces centres en fonction du nombre d'appels a déterminé que le centre du Hainaut avait besoin de soixante-trois travailleurs.

Il était prévu que la police fédérale prenne en charge 20 % de cet effectif, soit onze travailleurs censés venir épauler les preneurs d'appel. Or, faute de moyens et du fait de sa présence plus grande dans les rues, la police n'est plus capable d'assurer ce soutien et la charge de travail s'accumule pour les travailleurs du centre. Cette situation cause un stress permanent qui entraîne dépressions, burn out et turn over important au sein du personnel.

Monsieur le ministre, êtes-vous au courant de la situation du Centre d'Information et de Communication du Hainaut (CIC Hainaut) et que comptez-vous faire pour y remédier? Quel est, en moyenne, pour ce centre, le nombre d'appels entrants par semaine? Ce nombre est-il en évolution ces cinq dernières années? Quelle est, pour la même période, l'évolution des effectifs *calltakers*? Cette situation est-elle un cas isolé ou d'autres centres sont-ils aussi concernés par la disparition du soutien policier? Enfin, au départ de quel budget les travailleurs de ces centres sont-ils payés?

**12.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, monsieur Vanden Burre, je tiens tout d'abord à préciser que l'on parle désormais de SICAD (Service d'information et de communication de l'arrondissement) qui est l'unité résultant de la fusion entre les anciens CIC et CIA, lors de l'optimalisation de la police fédérale. Le terme SICAD est aujourd'hui utilisé pour les deux.

Un mouvement de grogne n'a pas été attendu pour agir, vu que le recrutement de sept personnes est prévu cette année encore. Pour le centre 101 de Mons, la consultation des réserves de recrutement existantes est en cours. Des emplois sont également ouverts en mobilité interne police fédérale pour augmenter le nombre de policiers de ce SICAD. Ceux-ci ne peuvent actuellement plus exécuter des tâches de *calltaking*, vu leur nombre insuffisant. Si ces emplois trouvent preneurs, une partie de cette capacité supplémentaire pourrait être destinée au *calltaking*, ce qui diminuerait la charge de travail des *calltakers* actuels. Dans ce cas-ci ainsi que pour les autres SICAD, des places sont ouvertes. Ce n'est pas qu'on ne veut pas engager mais il manque souvent de candidats.

Concernant votre question précise sur le nombre d'appels, je peux vous donner le nombre d'appels entrants en moyenne par semaine: 9 567 en 2011, 9 658 en 2012, 9 250 en 2013, 9 322 en 2014 et 9 629 en 2015. En termes de *calltakers*, on en dénombre 51 en 2011, 52 en 2012, 53 en 2013, 53 en 2014 et 48 en 2015. Pour 2016, comme je l'ai dit, nous sommes en train de recruter. Nous voulons encore ajouter sept personnes.

En cette période, le SPF Intérieur a recruté treize nouveaux *calltakers* pour le centre 101 du Hainaut. Le SPF organise et continue d'organiser des sélections et des recrutements annuellement mais les mouvements de personnel restent importants (départs, démissions, travail à temps partiel). Cette situation n'est pas un cas isolé mais la situation est plus prononcée au centre 101 de Mons. Pour les autres centres 101, le recrutement supplémentaire nécessaire est encore prévu cette année.

Enfin, concernant votre question relative au budget, les *calltakers* qui ressortissent du personnel civil sont pris en charge par le budget du SPF Intérieur. Les policiers qui font du *calltaking* ou le dispatching dans les centres 101 sont inscrits au budget de la police.

**12.03 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Merci pour vos réponses, monsieur le ministre.

Je comprends bien qu'il y a un souci pour trouver des candidats et donc pour recruter des personnes qui veulent travailler au centre d'appel. Je relaierai les informations auprès de mes collègues montois et hennuyers qui m'avaient interpellé.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 9355 van de heer Hedebouw werd ingetrokken.

**13** Questions jointes de

- **M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le marquage des réfugiés à l'encre indélébile par la police à Zeebrugge" (n° 9364)**

- **Mme Julie Fernandez Fernandez au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les actes posés par la police de Zeebrugge à l'égard de réfugiés" (n° 9467)**

**13** Samengevoegde vragen van

- **de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het markeren van vluchtelingen met onuitwisbare inkt door de politie in Zeebrugge" (nr. 9364)**

- **mevrouw Julie Fernandez Fernandez aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de manier waarop de politie van Zeebrugge omgaat met vluchtelingen" (nr. 9467)**

**13.01 Raoul Hedebouw (PTB-GO!)**: Monsieur le ministre, comme vous le savez certainement, la police locale de Zeebrugge aurait fait des inscriptions au marqueur sur des réfugiés. Il existe une polémique sur le caractère indélébile de l'encre, toujours est-il que cinq jours plus tard, les signes sont toujours visibles. Cette manière d'agir m'a choqué! En outre, le bourgmestre local l'assume totalement et ne la remet pas en cause.

À titre personnel et politique, j'estime que de tels agissements sont indignes du XXI<sup>e</sup> siècle. S'il s'agit de pouvoir reconnaître des réfugiés, pourquoi ne pas alors leur procurer des documents administratifs au lieu de les marquer? Que pensez-vous de cette méthode? La trouvez-vous convenable et estimez-vous qu'elle a sa place dans notre pays?

**13.02 Julie Fernandez Fernandez (PS)**: Monsieur le président, je suis évidemment tout à fait d'accord avec M. Hedebouw. Je sais que la Cour européenne des droits de l'homme a défini cette pratique comme une maladresse à éviter. Pour moi, c'est, comme l'a dit mon collègue, bien plus qu'une maladresse. Cela rappelle un passé peu glorieux de l'Histoire. Monsieur le ministre, confirmez-vous l'existence de telles pratiques de marquage de personnes en état d'arrestation administrative, en ce compris dans d'autres zones de police que celles citées dans la presse? Dans l'affirmative, quelles mesures disciplinaires comptez-vous prendre à l'encontre des auteurs de ces faits?

**13.03 Jan Jambon, ministre**: Chers collègues, je vous remercie pour vos questions.

M. Hedebouw est parfaitement bilingue; il a introduit sa question en néerlandais, et j'ai donc préparé cette deuxième réponse en néerlandais. Je suis désolé, ce n'est pas mon style.

La police locale de Bruges surveille, en collaboration avec la police maritime, les réfugiés illégaux présents sur le territoire de Zeebrugge. La surveillance s'effectue sur la base de l'article 21 de la loi sur la fonction de police. La surveillance accrue des derniers mois fait suite à une présence plus manifeste de transmigrants à Zeebrugge et dans les alentours. Le gouvernement a en outre demandé explicitement d'intensifier les contrôles afin de pouvoir correctement identifier les flux de transmigration, d'aider les personnes en détresse, d'éviter l'infiltration de personnes radicalisées et de recueillir des informations dans le cadre de la lutte contre le trafic d'êtres humains.

Bij het aantreffen van grotere groepen illegale vluchtelingen werd met uitwisbare inkt een cijfer op de hand van de betrokkenen aangebracht. Een nummering is een noodzakelijke handeling binnen het cellencomplex die de politiedienst in staat stelt om op een georganiseerde manier de nodige administratieve verwerking mogelijk te maken. Het toegekende nummer is een volgnummer, geen uniek nummer. Het vormt dus geen identificatie. Ik zal dadelijk nog verder ingaan op het aanbrengen op de hand. De bedoeling is om de persoon te linken met de spullen die hij meebrengt, aangezien beide niet op dezelfde plaats blijven. Het toegekende nummer is dus, zoals ik zei, een volgnummer en geen uniek nummer. De aangetroffen mensen zijn immers op geen enkele manier te identificeren aan de hand van officiële documenten met pasfoto's. Enige vorm van communicatie is in veel gevallen bijna onmogelijk.

De werkwijze werd nu reeds aangepast en er wordt met een polsbandstelsel gewerkt, niet meer met nummers op de hand. De bandjes worden weer verwijderd bij het verlaten van het cellencomplex.

Bij het aantreffen van vluchtelingen wordt hen altijd duidelijk gemaakt dat zij hun persoonlijke bezittingen uit de aangetroffen zaak kunnen halen en zij die bij zich moeten houden. Zaken die van niemand van de aanwezigen blijken te zijn en ook niet toewijsbaar zijn, worden als achtergelaten afval beschouwd en worden weggenomen om te vermijden dat de omgeving wordt vervuild met allerlei zwerfvuil en om de leefbaarheid van de buurt te behouden.

Waarover gaat het dus? De mensen komen met spullen toe. Die spullen worden ergens neergezet, op een georganiseerde manier, om de juiste persoon met de spullen te linken. In de meeste gevallen hebben zij geen spullen bij zich.

Een nummer op de hand schrijven vind ik ook minder gepast. Op het moment dat uw vragen werden ingediend, werd echter al met de polsbandjes gewerkt, zoals voor iedereen die naar een fuif of iets dergelijks gaat. Wanneer zij na registratie het cellencomplex verlaten, wordt het polsbandje weer verwijderd en is de zaak afgehandeld.

**13.04 Raoul Hedebouw (PTB-GO!):** Mijnheer de minister, u hebt gezegd dat er al veranderingen zijn gebeurd.

Ik vind het belangrijk dat de minister van Binnenlandse Zaken het signaal geeft dat het niet kan. Als men naar een voorstelling gaat, krijgt men in de vestiaire een bonnetje om zijn spullen te kunnen terugkrijgen.

Quand vous allez à un spectacle, on vous donne un ticket, s'il s'agit d'avoir un enregistrement de quelque chose laissé quelque part. Ici je trouve qu'il y a quand même une facilité, du côté de la police locale, de passer à une pratique quand même très choquante, d'écrire sur des personnes. Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle. Il y a des limites qu'on ne peut pas franchir. Je crois qu'en tant que ministre, vous devez donner un signal à cette police locale.

Wat de persoonlijke spullen betreft, u weet dat ook de afvalploeg van de gemeente opgetreden is. Het betrof echter duidelijk geen achtergelaten spullen. Het waren spullen die buiten lagen, terwijl de migranten ergens binnen aan het eten waren. Ik voel dat aan als een pestpolitiek. Dat mag niet. Zo geraken wij er niet.

**13.05 Julie Fernandez Fernandez (PS):** Monsieur le ministre, je me réjouis évidemment que la pratique ne se fasse plus. J'entends que ce sont des bracelets. C'est peut-être moins choquant. Je suis moins sensible avec votre comparaison avec le bracelet des soirées. En général, quand on a des bracelets en soirée, c'est pour aller faire la fête. Ici, ce sont des gens confrontés à des questions de survie. Mais je vous connais et ne vais pas polémiquer là-dessus bien que cette comparaison n'était sans doute pas la meilleure.

Je comprends bien les objectifs. Je suis heureux qu'on ne le fasse plus de façon aussi violente. Je partage l'avis de M. Hedebouw selon lequel ces pratiques agressives, qu'il s'agisse d'identification par un badge ou de marquage des migrants, ne vont pas résoudre les problèmes. On sait qu'il y en a! Je peux comprendre vos inquiétudes, même si je ne les partage pas toutes. En tout cas, pas avec la même ampleur. Mais ce n'est pas en réagissant de manière agressive par rapport à des gens qui sont en situation de survie qu'on résoudra les problèmes.

Vous disiez qu'il y avait aussi une identification des biens. Il nous revient aussi des échos selon lesquels quand ces gens sont en arrestation administrative, les services de nettoyage embarquent ce que vous appelez des déchets. Si vous pouviez y être attentif, cela me paraîtrait correct par rapport à ces gens qui souffrent.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

#### **14 Questions jointes de**

- **M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la réaction du ministre face au retrait de la nationalité appliqué en France" (n° 9356)**

- **M. Raoul Hedebouw au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la**

**Régie des Bâtiments, sur "l'efficacité du retrait de la nationalité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme" (n° 9358)**

**14** **Samengevoegde vragen van**

- de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de reactie van de minister op het afnemen van de nationaliteit in Frankrijk" (nr. 9356)

- de heer Raoul Hedebouw aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de effectiviteit van het afnemen van de nationaliteit in het kader van de terrorismebestrijding" (nr. 9358)

**14.01** **Raoul Hedebouw** (PTB-GO!): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, vorig jaar al keurde het Parlement het voorstel van de regering goed om de nationaliteit van nieuwe Belgen van de eerste generatie af te nemen als het gaat om Syriëstrijders en terroristen. In Frankrijk ging men twee weken geleden een stap verder door ook mensen met de dubbele nationaliteit vatbaar te maken voor deze sanctie, ook al zijn zij geboren in Frankrijk. Er waren 317 stemmen voor en 199 tegen.

Zoals u weet, heeft dit in Frankrijk voor veel beroering en veel politiek debat gezorgd. In een recent televisieinterview op de RTBF verklaarde u de ontwikkelingen in Frankrijk van nabij te volgen, en ik citeer u: "Si la France vote sa loi, je vais suivre avec beaucoup d'intérêt ce que les cours internationales vont faire de cette loi. Si les juridictions internationales la valident, je pense qu'il faut ouvrir le même débat au sein du gouvernement"— sous-entendu, le gouvernement belge.

Het probleem is dat er veel kritiek komt van het humanitaire en juridische middenveld over deze maatregelen. De minister van Justitie, mevrouw Taubira, stapte zelfs op naar aanleiding van dit punt. Het zou immers tegen de democratische beginselen van de verschillende staten indruisen. Als Partij van de Arbeid sluiten wij ons aan bij die kritiek. Het afnemen van de nationaliteit van mensen die naar Syrië trekken om te strijden helpt ons niet in de strijd tegen terrorisme. Waarom zou een terrorist bang zijn dat men hem zijn nationaliteit afneemt? Dit is volgens mij een symbolische maatregel, maar het toont aan dat wij met twee categorieën van burgerschap te maken hebben.

Il y a deux catégories de citoyens en Belgique: ceux qui ont une double nationalité auxquels on peut retirer une nationalité et ceux qui n'ont pas de double nationalité. Je pense qu'on pointe du doigt l'ensemble d'une communauté et c'est inquiétant.

D'une part, ce n'est pas efficace et, d'autre part, on crée une inégalité à travers les différents citoyens alors que, selon moi, pour pouvoir gagner le combat contre le terrorisme, on a besoin d'avoir une unité au sein de la population belge et de ne pas montrer du doigt les binationaux. Il faut promouvoir l'unité avec l'ensemble de ces populations pour lutter contre les terroristes.

Avec ce type de rhétorique, vous divisez justement la population et, indirectement, vous affaiblissez ce combat nécessaire contre le terrorisme.

**14.02** **Minister Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Hedebouw, over de efficiëntie van de maatregel kunnen wij eindeloos discussiëren. Ik antwoord u enkel het volgende daarover.

Er was binnen de federale regering discussie, toen wij de maatregel troffen inzake het afnemen van de dubbele nationaliteit van mensen die ze hebben aangevraagd, niet van mensen die ze *par naissance* hebben verworven. Laten wij immers een kat een kat noemen. Indien die maatregel ergens effect zou hebben — daarover kunnen wij discussiëren —, dan zou het wel bij de derde en de vierde generatie zijn. Dat zijn de mensen die vertrekken. Over de wet inzake de eerste en de tweede generatie, die wij hebben goedgekeurd, ga ik met u akkoord dat het veeleer om een symbolische maatregel gaat, die in de praktijk echter weinig toepassing zal hebben.

Wat ik op de RTBF heb verklaard — ik merk dat u dezelfde mening bent toegedaan —, is dat ik met veel aandacht het debat in Frankrijk volg alsmede de juridische stappen die nu, nadat de stemming is gebeurd en de wet is goedgekeurd, waarschijnlijk tegen de wet zullen worden ondernomen.

Wat u opmerkt, is immers terecht. Ik ben geen jurist. De discussie onder juristen draait rond de vraag of daarbij het gelijkheidsbeginsel wordt geschonden. Er is namelijk een categorie personen met een enkele nationaliteit, dus enkel de Belgische nationaliteit. Wanneer zij naar ginds gaan, er terroristische daden

stellen en terugkeren, kunnen zij niet apatride worden gemaakt. Hun nationaliteit kan niet worden afgenomen. Wanneer iemand met een dubbele nationaliteit naar ginds gaat, kan zijn of haar nationaliteit wel worden afgenomen.

De vraag daarbij is of er aldus een ongelijkheid ontstaat. Sommige juristen zeggen van niet. Ook bij een veroordeling door een rechtbank worden immers voor dezelfde feiten soms verschillende strafmaten uitgesproken. Anderen vinden van wel. Wie één nationaliteit heeft verworven, loopt immers geen risico, terwijl wie de dubbele nationaliteit heeft, dat risico wel loopt. Dat is dus een manifeste ongelijkheid.

Ik wil nu afwachten wat bijvoorbeeld het oordeel van het Europees Hof voor de Rechten van de Mens over die Franse wet zal zijn. Daarna kunnen wij de discussie opnieuw voeren over de vraag of het al dan niet nuttig is om de maatregel ook bij ons in te voeren. Indien het Europees Hof voor de Rechten van de Mens echter van oordeel is dat de maatregel een schending van het gelijkheidsbeginsel betekent, moeten wij zelfs niet aan de discussie beginnen.

**14.03 Raoul Hedebouw (PTB-GO!):** Wat het juridische aspect betreft, zullen wij moeten afwachten, maar nu hebben wij wel al volop te maken met het politieke aspect. U zult dat zelf ook wel aanvoelen. Er zal ook wel een politieke reden zijn waarom men bij zo'n symbolisch dossier komt. U geeft zelf toe dat het niet veel zal helpen. Ik hoop dat u weet dat het voor de derde en vierde generatie niets meer zal bijbrengen. Men is dus met symbolen bezig.

Er heerst een grote polarisering in onze samenleving — op dat punt verschillen wij van mening — en men weet dat die ook op de agenda van de terroristen staat. Zij hebben nooit de hoop gehad dat zij ons militair zouden kunnen schaden, daarvoor hebben zij de middelen niet. Zij hebben dus een politieke agenda, namelijk de polarisering van de maatschappij, om te kunnen rekruteren. Het enige haalbare voor hen is steeds meer jongeren rekruteren om in Syrië te winnen, niet om in Europa te winnen. Zij hebben dus die polarisering nodig.

Met de maatregelen waarover u nu als minister nadenkt, geeft u het signaal dat u de polarisering van de maatschappij in de hand werkt. U weet dat jongeren die hier geboren zijn, maar afkomstig zijn uit Marokko, de dubbele nationaliteit hebben, omdat Marokko die gewoon geeft of oplegt. Als u zegt dat u hetgeen in Frankrijk gebeurt, wilt bestuderen, dan geeft u het signaal dat u twee categorieën maakt. In die zin verzwakt ons dat in de strijd tegen het jihaditerrorisme, want de polarisering van de maatschappij speelt niet in ons voordeel.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De heer Demon heeft de commissie ondertussen verlaten en zijn vraag nr. 9398 wordt uitgesteld.

**15 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les difficultés rencontrées dans une entreprise de production d'implants" (n° 9405)**

**15 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de problemen bij een fabrikant van radiotherapeutische implantaten" (nr. 9405)**

**15.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Monsieur le ministre, j'aimerais vous interroger à propos de la situation de l'entreprise Eckert Zigler (anciennement IBt-BEBIG) située sur le zoning industriel de Seneffe.

Comme vous le savez, cette entreprise produisait des implants à base d'iode et de palladium. La production s'est arrêtée en juin 2008. Les opérations de décontamination ont abouti à la libération de l'ex-zone de production d'iode. Par contre, la zone de production de palladium n'est toujours pas entièrement décontaminée. Je pense principalement aux deux casemates et aux deux cyclotrons qui, sauf erreur, y sont toujours installés.

Or, il me revient que les patrons ont licencié tout leur personnel et il ne reste sur le site qu'un comptable et une secrétaire à mi-temps qui terminent de prester leur préavis. L'entreprise vient également d'annoncer que son siège social ne serait plus installé à Seneffe, ce qui fait craindre le pire, d'autant qu'elle cherche à louer

ses bâtiments et que des aménagements sont en cours en ce sens.

Que se passerait-il en cas d'incident sans plus aucun personnel responsable et compétent sur le site? Il me revient par ailleurs que des infiltrations d'eau se sont propagées dans les zones nucléaires et qu'il y a déjà eu un début d'incendie dans le système de ventilation qui, comme vous le savez, doit continuer à fonctionner même si les cyclotrons sont à l'arrêt.

C'est un véritable scandale de laisser une telle situation perdurer. Cette entreprise licencie son personnel, laisse le site à l'abandon alors que du matériel nucléaire potentiellement très dangereux est toujours présent. Je vous demande d'initier immédiatement une enquête de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN).

Quelle est la situation exacte sur ce site et quelles sont les véritables intentions du propriétaire des lieux?

À quelle date les locaux de l'entreprise qui, faut-il le rappeler, ne produit plus depuis juin 2008, seront-ils totalement décontaminés et les cyclotrons démantelés? Quel est le délai maximal prévu par la législation dans de telles situations?

N'est-il pas temps que l'Organisme national belge des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) prenne possession du site comme elle a dû le faire à Fleurus sur le site de l'ex-Best Medical?

Et puis, pouvez-vous nous garantir que la facture (le passif nucléaire) sera entièrement payée par le propriétaire actuel et ne sera en aucune manière transférée vers les citoyens contribuables? Je ne veux pas revivre le scénario de Nordion/Best Medical qui, après s'être enrichie à bon compte, s'est déclarée en faillite, envoyant de ce fait les 80 millions d'euros de sa facture de démantèlement aux familles wallonnes.

La leçon de ce triste précédent n'a malheureusement pas suffi. Manifestement, l'obligation de prévoir des provisions comptables ne suffit pas. Il faut changer de modèle et entrer dans un système de provisions physiques, une sorte de caution, bloquées sur un compte contrôlé par l'autorité publique.

Quelles garanties pouvez-vous nous donner que des situations similaires n'existent pas ailleurs à petite ou grande échelle dans ce secteur du nucléaire, qui indubitablement multiplie les difficultés? Je pense notamment au dernier incident en date, à savoir l'arrêt en urgence du démantèlement de FBFC International à Anvers, le 3 février, pour méconnaissance dans la gestion du démantèlement.

**15.02** **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, l'AFCN est parfaitement au courant de l'état des installations de la firme Eckert & Ziegler à Seneffe. V

Ces installations ne présentent actuellement aucun danger pour la population ni pour l'environnement. Les zones de production des implants d'iode et de palladium ont été assainies. Cet assainissement a été finalisé en 2015. Les déchets issus des activités de production et d'assainissement ont été évacués du site. Il n'y a donc pas de matériel nucléaire dangereux sur le site.

Le démantèlement des casemates et des cyclotrons nécessite quant à lui l'introduction d'un dossier de démantèlement auprès de l'ONDRAF et de l'AFCN. Un courrier demandant à Eckert & Ziegler d'introduire une telle demande avant le 29 février de cette année-ci a été envoyé par l'AFCN à la direction de la firme en date du 11 décembre 2015. Une rencontre entre l'AFCN et la direction allemande d'Eckert & Ziegler est prévue le 8 mars 2016 pour faire le point sur ce sujet.

Selon les informations en ma possession, notamment celles disponibles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, le siège social de l'entreprise n'a pas changé. Il reste du personnel administratif sur le site. Une firme extérieure a été engagée depuis 2010, à la demande de l'AFCN, pour réaliser le programme de surveillance hebdomadaire des installations. En outre, un expert en contrôle physique d'une université passe régulièrement dans l'installation à la demande d'Eckert & Ziegler. Le timing et les délais nécessaires afin de démanteler les installations dépendront du plan de déclassement proposé par les exploitants et des techniques de démantèlement envisagées. La législation ne prévoit actuellement aucun délai à ce propos.

Par ailleurs, pour que l'ONDRAF intervienne, il faut que la faillite de l'entreprise soit déclarée et/ ou que l'exploitant l'ait expressément demandé à l'ONDRAF, comme le prévoit l'article 2 de l'arrêté royal ONDRAF du 30 mars 1981. L'ONDRAF et le passif nucléaire tombent sous la tutelle de mes collègues compétents pour l'Économie et l'Énergie. Je ne vais donc pas élaborer de réponse sur ce point.

Enfin, les inspections et les contrôles réguliers de l'Autorité de sûreté nucléaire constituent à mes yeux la meilleure garantie que des situations similaires ne se représentent pas ou qu'elles soient traitées avec toute l'attention qu'elles méritent. Si, après analyse de l'AFCN, il ressort que des améliorations réglementaires s'imposent, je ferai évidemment le nécessaire.

**15.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, cette situation me surprend.

Vous confirmez que la production s'est arrêtée en 2008. On est en 2016. Presque huit ans se sont écoulés puisque la production s'est arrêtée au mois de juin. Et vous trouvez normal que le site ne soit pas encore démantelé. Les cyclotrons sont toujours là.

Vous dites que les déchets ont été évacués. Je vous demande de faire vérifier par l'Agence fédérale que tout est clair à ce sujet. En effet, ils ont été délocalisés. Mais à qui appartiennent lesdits déchets? Selon moi, ils continuent à appartenir à l'entreprise qui en est responsable financièrement. Je suppose que vous ne me démentirez pas ce point.

Je pensais qu'une législation prévoyait qu'après cinq ans d'inactivité, il fallait démanteler. Dans ce cas, huit années ont passé sans qu'on ait commencé les opérations relatives aux cyclotrons et aux deux casemates.

Vous avez dit qu'ils devaient répondre pour le 29 février. Nous sommes le 28. Ont-ils déjà répondu?

**15.04 Jan Jambon**, ministre: Comme je l'ai dit, ils ont répondu et une réunion a été fixée. Elle doit se tenir le 8 mars prochain.

**15.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Ils ont donc répondu et une réunion est prévue. J'attends donc cette réunion afin de savoir ce qu'il en est.

Vous avez dit que du personnel restait. Mais vous ne démentez pas que seules deux personnes restent - un comptable et une secrétaire -, outre le personnel extérieur que l'Agence a exigé, ce qui est, d'ailleurs, une bonne chose.

Si aucun incident grave n'est survenu jusqu'à présent, la question de l'infiltration de l'eau reste préoccupante. On peut aussi penser aux ventilateurs. Ces derniers doivent continuer à tourner puisqu'il y a encore des cyclotrons. Si un début d'incendie survient dans ce genre d'entreprise, cela peut poser problème.

J'espère vraiment que la réunion du 8 mars sera l'occasion de mettre les choses au point. Et je vous invite à vérifier s'il n'existe pas une législation prévoyant un délai pour le démantèlement de ce genre de site. Je répète que, pour ce qui me concerne, je pensais qu'une législation prévoyait qu'après cinq ans d'inactivité, il fallait procéder au démantèlement, mais je vais vérifier ce qu'il en est. Je vous demande également de surveiller la question des déchets.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**16 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le renouvellement de la Commission fédérale de recours d'accès aux informations environnementales" (n° 9406)**

**16 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vernieuwing van de Federale Beroepscommissie voor de toegang tot milieu-informatie" (nr. 9406)**

**16.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, la Commission fédérale de recours d'accès aux informations environnementales ne se réunit plus depuis fin décembre, car le mandat de ses membres est venu à échéance.

Quand allez-vous renouveler les mandats des membres de cette commission dont le site internet est hébergé par le ministère de l'Intérieur?

**16.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, je vous répondrai très brièvement. Le renouvellement des mandats des membres de cette commission est également du ressort de ma collègue de l'Environnement,

Mme Marghem. Elle a fait le nécessaire en ce sens. L'arrêté royal a été signé par nous deux.

**16.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Puis-je vous demander de m'envoyer la composition de cette commission avant la publication de l'arrêté?

**16.04 Jan Jambon**, ministre: Oui.

**16.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je note la réponse positive du ministre et l'en remercie.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 9426 van mevrouw Lahaye-Battheu werd samen met vraag nr. 9190 van mevrouw Jadin behandeld. Vraag nr. 9432 van mevrouw Lahaye-Battheu werd samen met vraag nr. 9311 van mevrouw Muylle behandeld. Vraag nr. 9465 van de heer Frédéric wordt uitgesteld.

Met de goedkeuring van mevrouw Jadin wachten we nog even omdat haar vraag nr. 9479 wordt samengevoegd met de vraag nr. 9606 van mevrouw Gerkens die momenteel een interpellatie houdt in de commissie voor de Volksgezondheid.

Vraag nr. 9497 van mevrouw Gabriels werd samen met vraag nr. 9300 van de heer Demon behandeld. Vraag nr. 9514 van de heer Wilrycx wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 9517 van de heer Pirlot wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 9521 van de heer Demeyer wordt uitgesteld. Vraag nr. 9540 van de heer Frédéric wordt uitgesteld.

**17 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la (non-)gestion du site 'risque nucléaire' par le SPF Intérieur" (n° 9545)**

**17 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het (non-)beheer van de website nucleairrisico.be door de FOD Binnenlandse Zaken" (nr. 9545)**

**17.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous connaissez l'existence du site "risque nucléaire", créé et géré par le SPF Intérieur. Ce site, qui est censé informer les citoyens sur les risques nucléaires, possède en page d'accueil une rubrique "dernière actualité" où l'on va consulter les informations utiles et récentes. Cette rubrique a de quoi nous interpeller. Si l'on en croit le contenu de la rubrique, il n'y a aucune actualité entre 2013 et 2016, puisque la dernière vient d'être publiée.

Monsieur le ministre, quand on sait tout ce qui a pu toucher à la sécurité nucléaire ces dernières années, la question de la crédibilité de ce site peut légitimement être posée. Quelle est votre analyse de la situation et surtout qu'allez-vous mettre en place pour remédier à cette situation pour le moins problématique?

**17.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, en tant que ministre de la Sécurité, je considère qu'informer préventivement nos concitoyens sur les risques de notre société moderne est primordial au regard de l'impact positif qu'une telle communication a sur la gestion de crise.

Après une première campagne réalisée en 1999 et un rappel effectué en 2002, une campagne nationale d'information sur le risque nucléaire a été menée en mars 2011 sous la coordination de la DG Centre de Crise du SPF Intérieur. Durant cette campagne, des brochures d'information ont été distribuées, des spots TV ont été diffusés et un site web a été créé, celui que vous venez de mentionner. C'était en mars 2011.

Actuellement, les informations reprises sur ce site sont toujours d'application et permettent à chacun de s'informer au mieux pour que nous soyons tous préparés au mieux à agir en cas d'incident nucléaire ou radiologique.

Le site web d'information sur la planification d'urgence et gestion de crise nucléaire est complémentaire, notamment, au site web de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire que vous connaissez. L'AFCN est responsable quant à elle de la sûreté et de la sécurité nucléaire au quotidien ainsi que de l'information qui y est relative. L'importance de cette information préventive n'est cependant pas limitée au seul risque

nucléaire. Elle est transversale pour tous les risques et les crises. Les réflexes à adopter sont semblables pour bon nombre de situations. Les principes d'autoprotection et de solidarité citoyenne en cas de crise sont applicables en toute situation d'urgence.

En novembre 2014, le Centre de Crise a lancé dans cette optique un portail web, info-risques.be, avec comme slogan, "s'informer, se préparer ensemble". Pour renforcer ce message, des actions concrètes de sensibilisation des citoyens seront lancées en 2016 et poursuivies sur une période de trois ans, dans une optique harmonisée pour tous les risques.

Dans le cadre de cette initiative du Centre de Crise, le site web risquenucleaire.be sera actualisé afin notamment d'aborder l'information spécifique liée au nouveau plan national d'urgence nucléaire en cours d'actualisation et aux actions prises par les autorités et services d'urgence et d'intervention afin de se préparer au mieux pour la sécurité de tous.

Il s'agit d'une longue réponse pour dire que nous allons actualiser le site web quand nous aurons actualisé le plan national d'urgence nucléaire.

**17.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, la longueur de votre réponse est inversement proportionnelle au nombre d'informations dites d'actualité qui sont publiées sur le site. En tout cas entre 2013 et 2016. En effet, vous verrez qu'entre 2012 et 2013, il y a une vingtaine d'informations régulières, en novembre, décembre, etc. Et puis, de 2013 à 2016, plus rien jusqu'au jour où une information est parue récemment le 5 janvier. C'est d'ailleurs ça qui m'a alerté. Tout à coup, on met à jour une petite information.

Soyons clairs, le vrai contenu de la réponse se trouve dans la conclusion de votre réponse à savoir qu'il est plus que temps que ce site soit non seulement mis à jour mais aussi tenu à jour. Vous le mettrez à jour quand le plan national d'urgence sera actualisé mais il faudra aussi le tenir à jour régulièrement parce que les gens veulent être informés. Je partage votre philosophie sur ce volet-là à savoir qu'une meilleure information, c'est ce qui rend les choses plus sereines. Mais dire qu'il ne s'est rien passé entre 2013 et 2016 en matière de sécurité nucléaire, c'est cacher une partie de la réalité. Je pense avoir bien compris la synthèse de votre réponse et ce qui était entre les lignes de celle-ci aussi.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**18 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures prises à la suite de la découverte d'une vidéo de surveillance d'un haut responsable du nucléaire" (n° 9546)**

**18 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de maatregelen die werden genomen na de ontdekking van een video waaruit bleek dat een topman uit de nucleaire sector werd bespioneerd" (nr. 9546)**

**18.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous interrogeais, lors de la séance plénière du 18 février, suite à la découverte d'une vidéo de surveillance d'un haut responsable du nucléaire par celui qui est considéré comme le logisticien des attentats de Paris. Dans votre réponse, tout en maintenant le fait que rien n'indiquait une menace sur les centrales nucléaires, vous nous donniez deux informations.

Selon la première, vous alliez présenter au gouvernement une proposition pour délibérer des capacités pour une protection extérieure des installations en attendant l'opérationnalité d'un corps de surveillance et protection qui viendra en remplacement de la police locale. Qu'en est-il de cette proposition? En quoi consiste-t-elle exactement? Quel budget nécessite-t-elle? Le gouvernement a-t-il pris position depuis lors?

Vous précisiez par ailleurs que l'AFCN, l'OCAM et la police procédaient à une réévaluation régulière des mesures de sécurité en fonction des nouvelles informations, comme des menaces concrètes ou leurs expériences sur le terrain. Une réévaluation des mesures a-t-elle eu lieu suite aux informations qui ont fuité depuis la semaine dernière?

Enfin, le même jour, la ville de Huy se plaignait de la faible information et de la faible concertation avec les

acteurs locaux en la matière, en divergence profonde avec ce que prescrit la circulaire OOP36. Les autorités hutoises ont également regretté de n'avoir reçu aucune suite favorable à leur double sollicitation d'affectation de militaires à la surveillance de la centrale de Tihange. J'aimerais que vous puissiez nous présenter les différents contacts et concertations que vous avez eus avec la ville de Huy et les conclusions qui en ressortent.

**18.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, j'ai reçu deux lettres de la ville de Huy, l'une du 23 novembre 2015 et l'autre du 22 janvier 2016. J'ai répondu le 15 décembre 2015 et le 9 février 2016. Dans ma première réponse, j'ai indiqué que ces demandes sont intégrées dans les réformes des tâches de la police qui étaient, à ce moment, en cours de discussion au sein du gouvernement fédéral. J'ai aussi indiqué que la décision concernant ce dossier serait prise dans les prochaines semaines. Dans ma deuxième réponse, je les informais de la création du corps de surveillance et de protection qui assurera la protection extérieure des sites sensibles dont font partie les installations nucléaires.

Pour ce corps, il sera demandé une contribution à l'exploitant des centrales nucléaires et je tiens également à appliquer ce principe pour une solution à court terme. Cette solution sera très prochainement discutée au sein du gouvernement et apportera aussi une réponse aux demandes de la ville de Huy.

Une réévaluation a effectivement été faite suite à la découverte de la vidéo. Certaines mesures de sécurité complémentaires ont alors été prises. Je ne peux pas vous dévoiler quelles sont ces mesures, car c'est en soi une mesure de sécurité que de ne pas parler des mesures de sécurité.

En conclusion, nous avons donc répondu, nous allons créer le corps. Entre-temps, j'irai au gouvernement avec une proposition pour prévoir une protection extérieure, mais nous avons déjà pris des mesures supplémentaires pour ces sites.

**18.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Il y a toujours un équilibre délicat entre les informations données au parlement pour que nous puissions vérifier ce qui est mis en place et le secret devant nécessairement entourer certaines décisions en matière de sécurité.

Lors de la discussion précédente, c'est-à-dire lorsque vous avez initié les premières mesures suite aux attentats de Paris, vous nous aviez quand même donné quelques indications, même si sans précisions sur "où, combien, comment".

Maintenant, vous restez pour le moins vague. Je pense que c'est davantage lié au fait que le dossier n'est pas encore passé au gouvernement qu'au contenu des mesures elles-mêmes. J'aimerais bien que, dans les semaines qui viennent, vous nous présentiez un peu plus en profondeur, sans dévoiler des mesures en donnant trop d'informations, les dimensions de ces mesures complémentaires prises. Vous avez insisté sur cet aspect de complémentarité: cela ne remplace pas, c'est complémentaire.

Je m'excuse de régulièrement revenir avec ces questions, mais nos centrales ont été victimes d'un sabotage à Doel 4 et nous n'en connaissons toujours pas ni l'auteur, ni son mobile. Cela a aussi de quoi nous inquiéter, même si vous dites que des mesures ont été prises. Nous avons eu connaissance d'une partie d'entre elles, mais pas de tout.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**19 Question de M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la menace de radicalisme: la coopération et le suivi policier concernant les numéros 'verts' mis en place par les autres niveaux institutionnels belges" (n° 9583)**

**19 Vraag van de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de in verband met de radicaliseringsdreiging door de andere Belgische beleidsniveaus ingevoerde groene nummers, en de samenwerking met en opvolging door de politie" (nr. 9583)**

**19.01 Philippe Pivin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis 2015, au moins deux numéros verts ont été instaurés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de lutte contre le radicalisme religieux.

Le premier numéro concerne l'écoute et l'aide juridique pour les familles et particuliers qui auraient connaissance de faits de radicalisation religieuse dans leur entourage.

Le second numéro concerne spécifiquement le soutien du corps enseignant francophone face à ces risques de radicalisation au sein des établissements scolaires. Je n'ai malheureusement pas d'autres informations en ce qui concerne les initiatives prises au sein de la Communauté flamande.

En considérant ces initiatives à d'autres niveaux de pouvoir et à la lumière des informations que j'avais pu recueillir l'année dernière lorsque j'ai eu la possibilité de visiter les services français ayant mis en place un numéro vert qui est en vitesse de croisière et qui est, je pense, opérationnel et affûté, j'aimerais connaître l'organisation qui est déployée dans notre pays, compte tenu de l'essentiel dans ce domaine, à savoir que les bonnes personnes soient en possession des bonnes informations.

Combien de numéros verts concernant la menace de radicalisme religieux sont en place dans notre pays et dans chaque Région?

Les personnes gestionnaires de ces numéros ont-elles reçu une formation spécifique en matière de radicalisme dans le cadre de l'expertise policière et du plan R, comme c'est le cas en France?

Auprès de quels services fédéraux policiers, les responsables de ces numéros verts transmettent-ils les informations collectées?

Les services de police reçoivent-ils automatiquement l'ensemble des informations collectées par les personnes gestionnaires des numéros? Selon quelle procédure la collecte est-elle faite?

Combien d'enquêtes ont-elles été diligentées par les services de police dont l'origine résulterait des informations collectées par ces appels auprès des numéros verts depuis leur création?

**19.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Pivin, je me réjouis de voir que les entités fédérées prennent des initiatives en matière de prévention de la radicalisation, notamment par la mise en place de numéros verts. Mes services se sont réunis à plusieurs reprises avec les référents "radicalisme" des entités fédérées pour suivre l'évolution de la mise en place de ces numéros verts. En plus d'un numéro accessible aux enseignants, il existe un numéro vert accessible pour les familles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe également un numéro d'appel en Communauté flamande. Ce numéro vert est une des priorités du plan du gouvernement flamand en matière de prévention de la radicalisation. Ce numéro vert est géré par le département Bien-être, Santé et Famille de l'institution publique Kind en Gezin et a pour objectif d'informer et de conseiller notamment les parents. Ce soutien téléphonique n'est pas une nouvelle initiative mais elle a été étendue, il y a peu, aux problèmes rencontrés dans le cadre de la radicalisation d'un proche.

Par ailleurs, la Région bruxelloise avait mentionné au point 5 de son plan d'action, annoncé le 21 janvier 2015, qu'elle allait organiser un point d'information et d'assistance pour l'accompagnement des jeunes, des parents ou des tiers concernés ou inquiets en affirmant que - je cite - : "Ceci répond à une véritable urgence sociale, notamment à l'attention des parents qui ne savent pas vers qui se tourner pour signaler un comportement ou une attitude inquiétante. Depuis longtemps, cela est réclamé par les parents des jeunes concernés sans qu'une réponse ne soit jusqu'à présent donnée." À ma connaissance, ce projet n'a pas encore vu le jour.

La mise en place de ces numéros verts relevant essentiellement des entités fédérées, il me paraît dès lors utile que vous posiez la question des formations reçues directement aux différentes entités fédérées.

Les questions posées aux numéros verts ne sont pas automatiquement transférées vers les services de sécurité. Tel n'est pas leur but. Les numéros verts sont des lignes d'assistance téléphonique et ne peuvent servir à signaler des problèmes de sécurité. Toute question ou tout signalement dépassant l'objectif de la ligne d'assistance téléphonique peuvent toutefois être communiqués à la police locale. Dans la circulaire *Foreign Terrorist Fighters*, nous avons également stimulé la création des cellules de sécurité intégrées locales.

Celles-ci peuvent constituer une plate-forme où certaines de ces questions peuvent être traitées et éventuellement transmises à la police locale qui y est représentée.

La formation des personnes gestionnaires de ces numéros verts est organisée par les services compétents mais elles peuvent évidemment faire appel à l'expertise dans le cadre du Plan R et à l'expertise policière.

Les lignes d'assistance téléphonique ont récemment été mises en place. Nous ne disposons actuellement d'aucune information sur le nombre de cas spécifiques signalés à la police à la suite de cela. Le but est toutefois de systématiser et de surveiller ce fonctionnement.

**19.03 Philippe Pivin (MR):** Je ferai en sorte que l'on interroge le gouvernement bruxellois, de sorte qu'il se détourne quelque temps de la problématique des tunnels et mette en place un numéro vert.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **20 Questions jointes de**

- **M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la menace terroriste et le plan de Comeos" (n° 9584)**

- **M. Benoît Friart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les propositions de Comeos pour la prévention des impacts négatifs du crime organisé" (n° 9589)**

#### **20 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de terreurdreiging en het plan van Comeos" (nr. 9584)**

- **de heer Benoît Friart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de voorstellen van Comeos voor een zo klein mogelijke impact van de georganiseerde misdaad" (nr. 9589)**

Le **président**: M. Friart n'est pas présent.

**20.01 Philippe Pivin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai déjà pu vous interroger sur les mesures d'information et de réactivité de communication structurée dans le cadre des niveaux de menace OCAM 3 et 4.

En novembre 2015, la Fédération belge du commerce (Comeos) – qui rassemble 18 secteurs qui représentent 11 % du PNB – avait exprimé différentes remarques concernant la communication et les échanges d'informations avec les autorités publiques dans le cadre des menaces terroristes.

S'il semble qu'une plate-forme de communication à destination de la FEB et d'Unizo – c'est de cela dont nous avons parlé lorsque je vous avais interrogé – est en place dans le cadre des missions du Centre fédéral de Crise, la fédération Comeos vient de présenter un plan de mesures concrètes en vue de mettre en œuvre une organisation structurée en cas de nouvelle menace similaire à celle survenue au mois de novembre dernier. Je pense que nous devons saluer cette démarche responsable et, dès lors, l'accompagner le plus efficacement possible.

Mes questions sont les suivantes.

Vos services ont-ils pris connaissance et analysé les propositions de Comeos? Pour quelle raison l'organisation de la communication existante entre la FEB et Unizo, d'une part, et les services de police, d'autre part, n'intègre-t-elle pas les autres fédérations professionnelles du commerce? La communication entre les services de police et du SPF Intérieur et Comeos en cas d'alerte 3 et 4 exige-t-elle des particularités à l'étude actuellement par vos services? Les services du SPF Intérieur et du Centre de Crise ont-ils déjà proposé à Comeos un canevas structurant les processus et procédures à enclencher au sein des commerces dans le cadre de la concrétisation d'une menace telle que celle décelée en novembre 2015?

**20.02 Jan Jambon, ministre:** Monsieur Pivin, le 6 mars 2009, les ministres de la Justice et de l'Intérieur ainsi que l'administrateur délégué de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) ont signé le protocole d'accord "early warning system" entre les secteurs public et privé.

Ce faisant, le réseau d'information des entreprises "early warning system" contre les menaces terroristes est formellement activé dans notre pays. Selon une procédure fixe, les entreprises et services publics échangent des informations afin de protéger au mieux le secteur économique et son personnel d'éventuelles

attaques terroristes.

C'est sous l'impulsion du service de la Politique criminelle, en tant que coordinateur de la plate-forme de concertation permanente pour la sécurité des entreprises, que les services publics fédéraux Justice et Intérieur, ainsi que la FEB, ont mis sur pied ce réseau d'informations. Le service de la Politique criminelle relève de la compétence de mon collègue, ministre de la Justice.

Tous les membres effectifs et les membres adhérents de la FEB participent au "early warning system". Celle-ci regroupe plus de 50 fédérations professionnelles sectorielles dont fait partie Comeos. Au total, elle représente plus de 50 000 entreprises.

En cas de menace localisée et de menace dans des secteurs qui ne sont pas représentés par la FEB, le Centre de Crise s'adresse directement et exclusivement au secteur et aux firmes concernées. En pareil cas, la contribution de la FEB consiste en une aide sur le plan de la collecte des coordonnées nécessaires.

La semaine passée, j'ai reçu les propositions de Comeos mais il est encore trop tôt pour vous faire part de ma position. Néanmoins, je tiens à vous rappeler que le SPF Intérieur a relancé, en janvier dernier, la plate-forme "PME et indépendants" dont fait partie Comeos.

Cette plate-forme a notamment pour objectif d'étudier, de promouvoir, de mettre en place et d'évaluer des initiatives afin de prévenir efficacement des actions criminelles. Il est aussi prévu d'associer au sein de cette plate-forme les autorités régionales et locales. Celles-ci sont particulièrement impliquées dans la mise en œuvre de mesures préventives.

S'agissant également de la mise en place d'un *retail information network* entre Comeos et les zones de police, un projet-pilote a été initié entre Comeos, mon administration et la police fédérale en 2014. L'intention initiale était de créer une plate-forme d'échange comme variante d'un réseau d'information de quartier pour entrepreneurs indépendants mais plutôt en ce qui concerne le *retail*.

C'est aussi l'échange d'informations sur la criminalité grave et organisée, le signalement tant des agissements suspects que des incidents avec un accent sur le caractère préventif plutôt pour des informations à caractère non urgent.

À ce jour, cette initiative se trouve dans une phase de reconnaissance où un certain nombre de questions pratiques sont développées et une série de propositions de systèmes sont étudiées. Ceci soulève, par ailleurs, également des questions en matière juridique et d'organisation qui doivent être clarifiées.

Ce qui est actuellement en discussion consiste à déterminer les éventuels écueils juridiques, techniques et opérationnels et, évidemment, quelles solutions peuvent être mises en œuvre pour lever ces écueils.

**20.03 Philippe Pivin (MR):** J'entends que vous analysez actuellement les propositions ou les mesures qui sont avancées par Comeos. Je crois me souvenir qu'on évoquait le chiffre de 70 millions d'euros comme représentant les pertes de chiffres d'affaires pendant la période de *lock down* en Région bruxelloise. Je crois donc que toutes les mesures qui peuvent être prises et qui ont pour objectif de rassurer le secteur et diminuer cette perte de chiffre d'affaires seront utiles et je vous remercie d'y être attentif.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**21 Question de M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'entraînement des forces de l'ordre face au risque de tuerie de masse dans un établissement scolaire" (n° 9591)**

**21 Vraag van de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "trainingen van politiediensten om paraat te zijn voor massamoorden op scholen" (nr. 9591)**

**21.01 Gautier Calomne (MR):** Monsieur le vice-premier ministre, les forces de police se sont récemment entraînées au sein d'un collège situé en Brabant wallon dans le but de réagir le plus efficacement possible en cas de tuerie de masse en milieu scolaire. Même si nous espérons que ce type de scénario ne surviendra jamais, il faut être réaliste et responsable en donnant aux unités de police toutes les formations utiles pour

pouvoir faire face à ce type de drames.

Pourriez-vous nous donner les grandes lignes de la nature des opérations d'entraînement qui se sont déroulées en Brabant wallon et, plus particulièrement, les enseignements qui en ont été tirés? Dans quelles mesures les forces de l'ordre sont-elles satisfaites de cet entraînement et ce, par comparaison avec les points à améliorer qui avaient éventuellement été identifiés lors d'exercices précédents?

Quelles sont les synergies qui existent actuellement entre vos services et les structures officielles de l'enseignement pour faire face aux menaces sur les établissements scolaires? Une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques a-t-elle été mise sur pied à ce sujet?

21.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Calomne, je vous préviens que ces questions assez brèves vont provoquer une réponse de quatre pages. (*Rires*)

Au sein de la zone de police La Mazerine, dans le cadre de la GPI 48bis, une formation AMOK a été dispensée à tout le personnel opérationnel depuis 2011.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de cet enseignement, en plus des entraînements obligatoires, des exercices pratiques intégrés sont mis en place quasi annuellement en collaboration avec les zones de police voisines. Des exercices ont ainsi déjà été organisés au sein de diverses entreprises établies sur la zone de police, hôtels et sociétés internationales.

Cette année, la nature de cet entraînement avait pour but de tester la coordination entre différents services pouvant intervenir dans pareille circonstance au sein d'un établissement scolaire. L'accent a également été mis sur une collaboration entre la police locale et la police fédérale, notamment au niveau de l'interaction entre services judiciaires local et fédéral et les procédures de radio.

À un autre niveau, l'opération devait permettre à l'établissement scolaire de tester son plan d'intervention interne et aux services de secours de tester leur réaction en cas de crise grave. Quatre zones de police, la police judiciaire fédérale et des services de secours ont été conviés à participer.

Pour cet événement, le choix s'est porté sur un établissement scolaire permettant, d'une part, de pratiquer dans un lieu complexe et occupé, où les services de police seraient susceptibles d'intervenir de la sorte et, d'autre part, de créer des liens avec l'autre. L'exercice a été élaboré en étroite collaboration avec l'établissement scolaire, notamment avec la direction et les conseillers en prévention. Les professeurs eux-mêmes ont pu participer à ce dernier permettant de tester leur réaction en pareil cas.

L'idée d'un scénario en milieu scolaire provient du fait que des tueries dites "de masse" sont régulièrement commises dans les écoles aux États-Unis et que rien ne dit que ce phénomène ne pourrait s'exporter en Europe. L'actualité a malheureusement renforcé le fait que les forces de l'ordre doivent se préparer efficacement à ce type d'événement.

L'exercice s'est déroulé sans incident avec un résultat final pouvant être jugé positif et satisfaisant du point de vue de l'intervention. Cet exercice a pu mettre en avant que les protections balistiques particulières sont indispensables dans ce type de situation et donc qu'il est nécessaire que les intervenants soient formés à l'utilisation de cet équipement. À l'heure actuelle, aucune formation n'est dispensée dans les différentes académies provinciales et fédérales en vue de l'utilisation optimale et sécurisée de ces équipements de protection.

Nous avons pu également constater l'utilité d'un coordinateur tactique et la problématique d'un grand nombre de personnes à évacuer dans de telles circonstances mais également la difficulté de la gestion des nombreuses et complexes communications radiophoniques. Nous avons pu établir l'importance d'un travail de fond réalisé au sein des établissements scolaires et l'utilité de la bonne connaissance du travail de chacun.

Du point de vue de l'intervention, d'année en année, nous avons pu observer la mise en place de mécanismes réflexes entre les collègues, ce qui permet de réagir plus rapidement, comme le demande ce type de situation.

Cette année, nous pouvons à nouveau conclure que la complexité de ces interventions nécessite un

entraînement régulier par l'acquisition de ces mécanismes. Un débriefing doit encore être organisé entre toutes les parties engagées afin d'évaluer les différentes interventions et d'identifier les points à améliorer. Dans ce même but, un débriefing est également prévu avec l'établissement scolaire.

Un travail de fond sera ensuite entrepris au sein des zones de police et en collaboration avec les spécialistes de la maîtrise de la violence en vue d'améliorer les points d'attention relevés. Des exercices seront organisés pour vérifier leur intégration.

Les académies de police détiennent les dossiers d'agrément de formation concernant les parties policières réactives et préventives. L'accent est mis sur les synergies avec le secteur de l'enseignement, la police étant l'un des acteurs concernés à côté des directions des écoles. Des modes de collaboration ont été développés dès 2010 avec les enseignants en tenant compte des particularités des Communautés.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2012, le cabinet de la ministre de l'Enseignement validait la mise en place d'un groupe de travail mixte police et enseignement, qui a émis des recommandations relatives à l'aspect infrastructurel, aux plans d'urgence internes et à la formation du personnel enseignant. En juin 2014, la ministre entérinait un modèle de formation préventive à destination de certains membres du corps enseignant ou d'encadrement. C'est ainsi qu'en novembre 2015, les équipes mobiles de la Fédération – à savoir le personnel intervenant dans les établissements en cas de crise – ont été formées par une équipe composée de la police locale et fédérale. Il est prévu qu'en mars prochain, la même unité dispense deux journées de la même formation pour les directeurs d'école et les préfets.

Sur le plan local ou régional, différentes initiatives sont prises actuellement, essentiellement en fonction des demandes exprimées par les établissements scolaires.

C'est ainsi que, par exemple, la zone de police de Liège développe une séance d'information à destination des écoles qui sont de son ressort. La formation est basée sur le module préventif que je viens d'évoquer et les réactions de base à avoir en cas d'incident.

D'autres séances d'information sont prévues dans la zone de police Brabant wallon Est. De même, la Région bruxelloise effectue pour le moment une réflexion identique, toujours en collaboration avec les académies de police et les personnes de référence policières.

Par ailleurs, suite au niveau de vigilance relevé pour raison de menace terroriste, la ministre de l'Enseignement a diffusé, le 17 novembre 2015, une circulaire attirant l'attention du corps enseignant sur les problèmes de sécurité. On les encourageait à prendre contact avec leur police locale, entre autres via le point de contact "écoles" institué dans toutes les zones de police via la circulaire PL41.

Enfin, des conseils utiles de portée générale peuvent être trouvés dans les brochures spécifiques éditées par le SPF Intérieur dont une brochure consacrée à la sécurisation des écoles. Au stade actuel, il n'existe pas encore de plate-forme d'échanges de bonnes pratiques au niveau national ou communautaire mais les initiatives locales semblent mieux adaptées pour ce type de collaboration.

Pour la Communauté flamande, des accords ont été conclus en 2012. Ils étaient relatifs à la collaboration entre la police et le cabinet du ministre flamand de l'Enseignement concernant des mesures préventives à prendre en cas de situation AMOK.

En 2013, une formation a été dispensée aux conseillers en prévention enseignant les mesures à prendre au niveau de l'infrastructure, des accords à conclure avec la police, de l'intégration de la problématique dans le plan d'urgence interne.

Des sessions d'information ont été données par province et cet item a été intégré dans le manuel du ministre flamand de l'Enseignement. Un deuxième volet qui portait sur l'estimation des risques d'auteur potentiel a été préparé mais n'a jamais été exécuté étant donné que le projet a été mis en suspens par le ministre flamand de l'Enseignement.

Entre-temps, la problématique d'intégration de la radicalisation a bien été reprise par la police dans la check-list du projet et de la formation AMOK. Cette check-list est utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques potentiels.

**21.03** **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le vice-premier ministre, je voulais vous remercier pour ces longues réponses à mes courtes questions.

Mais je me réjouis de voir que vous avez porté une attention particulière à ce sujet. Même si en Europe, nous n'avons pas encore connu ce genre de tragédie, c'est malheureusement régulièrement le cas aux États-Unis. De plus, l'actualité récente en matière de terrorisme peut aussi nous inciter à réfléchir sur ces cibles particulières.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

## **22** Questions jointes de

- Mme **Katrin Jadin** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'adaptation de la dotation fédérale pour la promotion du recrutement pour 2015 de la ZP 5292 Weser-Göhl" (n° 9479)

- Mme **Muriel Gerkens** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la dotation fédérale destinée aux communes frontalières germanophones" (n° 9606)

## **22** Samengevoegde vragen van

- mevrouw **Katrin Jadin** aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aanpassing van de federale dotatie voor 2015 voor het stimuleren van het aanwervingsbeleid in de politiezone 5292 Weser-Göhl" (nr. 9479)

- mevrouw **Muriel Gerkens** aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de federale dotatie voor de Duitstalige grensgemeenten" (nr. 9606)

**22.01** **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, la zone de police 5292 Weser-Göhl, qui englobe les communes d'Eupen, de la Calamine, Raeren et Lontzen, présente la spécificité de disposer de frontières communes avec la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas. À ce titre, cette zone de police est confrontée à des problèmes spécifiques de criminalité transfrontalière. Afin de lutter contre cette insécurité, la zone de police Weser-Göhl a pris plusieurs initiatives afin d'intensifier la coopération policière belgo-allemande, via la conclusion d'accords de collaboration avec la préfecture de police d'Aachen visant à la mise en place de patrouilles mixtes le long des frontières ou la présence de policiers belges et allemands lors d'opérations de grande ampleur à caractère transfrontalier. En outre, la zone de police est également compétente pour les missions fédérales d'extradition et de remise à la frontière.

Disposant du seul point de contact officiel belgo-allemand sur son territoire, les agents doivent faire face à une considérable augmentation du nombre de personnes prises en charge, passant, entre 2001 et 2014, de 522 à 1492 personnes. Malgré cette augmentation substantielle de la charge de travail à laquelle fait face la zone de police de Weser-Göhl, ainsi que son caractère transfrontalier évident, l'arrêté royal du 26 décembre 2015 portant attribution de la dotation 2015 pour la "promotion de recrutement" a réduit les montants alloués à celle-ci de 23 689 euros à 19 493 euros. Plus interpellant encore, la zone de police n'a même pas été retenue comme zone frontalière dans le cadre dudit arrêté, ni même dans son addendum qu'on me transmet à l'instant et paru au *Moniteur* le 22 janvier dernier. Donc Eupen n'y figure toujours pas.

Par contre, la zone Eifel, à titre d'exemple, a pu bénéficier de cette dotation fédérale spécifique de promotion de recrutement.

Mes questions sont donc assez simples.

Monsieur le ministre, je voudrais savoir pourquoi la dotation de la police de Weser-Göhl a été revue à la baisse. Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, pourriez-vous envisager une adaptation de ladite dotation afin qu'elle puisse correspondre effectivement aux missions spécifiques de par son caractère transfrontalier, et aux tâches qui incombent à la zone de police de Weser-Göhl? Je vous remercie.

**22.02** **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): Je ne viens pas directement de la Communauté germanophone mais de la province de Liège et donc mes collègues et notamment la bourgmestre faisant fonction d'Eupen ont attiré mon attention et m'ont signifié leur incompréhension face aux décisions qui ont été prises de ne pas retenir la zone 5292 de Weser-Göhl comme zone de police frontalière, ce qui veut dire des besoins opérationnels et une capacité mobilisée dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière et le

terrorisme. Cette zone-là n'est pas retenue. La zone voisine, la 5291, elle, est retenue. Tant mieux pour elle et je ne veux vraiment pas porter préjudice à cette autre zone mais quelles sont les raisons pour lesquelles la zone de Weser-Göhl n'a pas été retenue?

Il n'y a que deux zones de police frontalières avec l'Allemagne. Elles ont les mêmes tâches et les mêmes caractéristiques que les autres zones de police frontalières belges avec les autres pays. Les autres zones ont reçu les subventions nécessaires et sont reconnues comme zones frontalières. Je voudrais des explications de votre part. J'ai demandé en quoi consistaient les tâches et le travail spécifique effectués dans la zone de Weser-Göhl. C'est la collaboration avec la police belgo-allemande, ce sont des patrouilles mixtes, c'est la présence systématique de policiers belges et allemands lors d'événements importants à caractère transfrontalier, soit à Aachen, soit dans l'une des quatre communes de la zone de police. Ce sont des actions de contrôle communes pour lutter contre la criminalité et l'insécurité routière.

C'est aussi, comme Mme Jadin l'a dit, la rencontre d'une mission fédérale pour assurer des extraditions (remises et reprises) à la frontière belgo-allemande, seul point où cela peut se faire. Ce sont des contacts journaliers pour ce faire, entre la Bundespolizei et la police de la zone de Weser-Göhl. La charge de travail ne cesse donc d'augmenter depuis des années.

Déjà en 2013, la ministre de l'Intérieur de l'époque n'avait pas retenu cette zone. Elle avait dit que les moyens financiers étaient épuisés. Elle les encourageait à continuer leur travail de la même manière, faisant savoir qu'ultérieurement, il y aurait réparation.

Pourquoi cette zone n'est-elle pas retenue comme zone de police frontalière? Il y a diminution de la dotation pour les communes transfrontalières germanophones pour 2015. Cela résulte-t-il de l'application de la base KUL ou d'autres éléments entrent-ils en compte? Si oui, lesquels? La limitation du nombre de zones frontalières ayant eu une augmentation de leur dotation à 6 zones se base-t-elle sur un budget insuffisamment estimé, ou existe-t-il d'autres raisons résultant de pratiques différentes? Enfin, l'Allemagne a décidé de réinstaurer des contrôles à ses frontières, ce qui a aussi un impact sur la charge de travail? Une part de la réserve de 400 millions supplémentaires prévue pour les forces de police ne pourrait-elle pas être utilisée pour réparer cette erreur et permettre aux intéressés de continuer à remplir leur mission?

**22.03 Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, chères collègues, je vais d'abord clarifier et corriger certaines de vos affirmations.

La dotation dont il est question n'est pas exclusivement destinée aux communes frontalières germanophones. Elle ne l'est pas non plus pour les communes frontalières de tout le pays. Par ailleurs, le fait que la zone de police de Weser-Göhl n'ait pas reçu un montant spécifique via cette dotation liée à la lutte contre la criminalité transfrontalière n'enlève en rien son caractère de zone de police frontalière. Cette dotation a un montant fixe et la part consacrée aux besoins liés à la lutte contre la criminalité transfrontalière l'est également. Nous avons dû faire un choix parmi toutes les zones transfrontalières.

La dotation recrutement police locale est composée essentiellement de deux parties. La première partie est ventilée proportionnellement à la part dans la dotation de base de chacune des zones de police.

Cette première partie a été légèrement diminuée en 2015 par rapport à l'année précédente. Cela explique la réduction du montant accordé à la zone de police Weser-Göhl. La seconde est répartie en tenant compte de certains critères ou besoins spécifiques. Certains moyens ont été accordés au renforcement des zones transfrontalières, notamment par l'achat de caméras ANPR.

La logique suivie dans le choix de ces zones était d'ordre géographique. En effet, le gouvernement a opté pour l'octroi d'un montant supplémentaire pour les zones du sud-est du pays composant une partie unie de la frontière belge. Le montant alloué nous a permis de ne retenir que six zones de police, dont l'inclusion de la zone Eifel et la non-retention de Weser-Göhl. À critère inchangé pour l'octroi de cette provision, il serait logique que cette dernière puisse bénéficier de ce montant supplémentaire lors d'une prochaine année. Je ne manquerai pas de tenir compte de cette situation lors de l'octroi de cette provision pour l'année 2016.

J'en viens à votre troisième question, madame Gerken. Il ne s'agit certainement pas d'un budget insuffisamment estimé. Je vous renvoie à ma réponse à votre première question.

Par ailleurs, je me permets de rappeler que via la dotation complémentaire, cette zone a reçu une

intervention de six équivalents temps plein pour les postes transfrontaliers, vu qu'il s'agit en principe d'une tâche de la police fédérale néanmoins remplie par ces zones de police, entre autres en raison de la spécificité linguistique.

Enfin, dans le cadre du plan fédéral contre le terrorisme, il a été décidé d'installer des caméras ANPR sur 260 sites. Le budget total est de 8,5 millions. Je ne manquerai pas non plus, dans ce volet, de tenir compte de la situation de cette zone de police. Pour l'instant, nous n'avons pas encore pris position sur l'exécution et le timing de ce dossier. Nous allons donc payer ces 260 caméras en nous focalisant sur les zones frontalières. Il y a de fortes chances que cette zone en profite.

**22.04 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, merci pour vos réponses et les détails que vous donnez.

Évidemment, la perspective est intéressante de voir que notre zone pourrait bénéficier bientôt des nouvelles dispositions que vous venez d'énoncer.

Il faut dire quand même que les demandes qui ont été faites spécifiquement par rapport au recrutement dont nous parlons aujourd'hui ont déjà fait l'objet de promesses en 2013. On répond à chaque fois que les choses seront faites l'année suivante. Cette année encore, c'est ce qui se dit, puis on voit sortir des addenda et on se demande pourquoi des critères applicables à une zone ne le sont pas à une autre. Est-ce dû au fait que certaines zones fusionnent et pourraient bénéficier ainsi d'économies d'échelles réalisées pour pouvoir se voir attribuer d'autres soutiens comme par exemple celui dont nous discutons.

Il faut dire aussi, monsieur le ministre, puisque vous l'avez évoqué, que les six équivalents temps plein dont vous faites état pour la zone Weser-Göhl qui sont alloués pour le travail frontalier à Lichtenbuch n'entrent pas dans la considération des éléments que je viens d'évoquer – et certainement pas pour la zone parce qu'elle se doutait qu'on pourrait lui opposer que des choses se faisaient déjà.

Il faut savoir que la charge de travail a triplé les dix dernières années. Donc, malgré les équivalents temps plein mis en place en 2001, il s'agit de répondre à un besoin criant. Ce n'est pas pour pleurer parce que d'autres ont reçu quelque chose, ce dont je suis heureuse puisqu'il est encore possible d'améliorer la situation via le fédéral. Je ne sais pas si vous faites encore des addendum ou des études de réévaluation par rapport aux besoins, mais je pense qu'il faudrait tenir compte de la zone de Weser-Göhl à l'avenir.

**22.05 Muriel Gerken (Ecolo-Groen):** Il est étonnant, monsieur le ministre, que dans votre réponse, je n'ai pas reçu d'éléments me permettant de me dire "telle zone est celle qui n'a pas reçu d'augmentation et de dotation spécifique par rapport aux autres zones reconnues comme zones frontalières ayant des besoins et des missions spécifiques".

Il y a une somme globale. On la divise en six parce qu'on a dû réduire le budget, insuffisamment estimé ou diminué en fonction des objectifs d'austérité du gouvernement. Le résultat est le même: vous divisez le budget. On peut encore l'entendre. Mais pourquoi une zone n'est-elle pas retenue? S'il y a des raisons, on doit les donner. S'il n'y en a pas, on ne peut pas discriminer une zone par rapport aux autres. Dans votre réponse, je n'ai pas eu d'éléments. Comment voulez-vous que j'aie défendu devant mes collègues et devant les autorités de cette zone le fait qu'on leur promette que la prochaine fois, la zone sera augmentée, alors qu'en 2013 on le leur promettait déjà? La conclusion, c'est qu'elle a moins. Là aussi, il manque des arguments. Une telle position n'est pas défendable. Est-ce bien de caméras dont ces zones ont besoin ou bien de moyens humains? Je suis incapable de le dire, mais cela vaut la peine de se poser la question.

Je vous invite vraiment à argumenter ou bien à réparer cette erreur vis-à-vis de cette zone de police. En l'état, ce n'est pas défendable.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 8981 van mevrouw Hufkens wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

**23 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la cyberattaque dont a fait l'objet l'AFCN" (n° 9599)**

**23 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de tegen het FANC gerichte**

## cyberaanval" (nr. 9599)

**23.01** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, la section belge du groupe de pirates informatiques Down-Sec a affirmé avoir mené une attaque, dans la nuit du 20 au 21 février, sur le site web de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.

Qu'en est-il exactement? Quel est le périmètre et le véhicule de cette attaque? Quels en sont les auteurs? Combien de temps cela a-t-il duré? Quelles sont les conséquences de cette attaque? Quelles mesures ont-elles été prises pour éviter de telles conséquences à l'avenir?

Quand on sait que les supports informatiques de l'AFCN possèdent de multiples dossiers classés confidentiels, quand on sait par ailleurs qu'en cas de problème nucléaire, les citoyens sont invités à consulter les informations de l'AFCN en ligne, on est en droit de savoir comment il se fait qu'une telle attaque soit possible et quelles sont les garanties qu'elle ne produise plus les mêmes dégâts (ou d'autres dégâts pires encore) à l'avenir.

**23.02** **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, ce dimanche 21 février, vers 5 h 10 du matin, l'équipe Information and communications technology (ICT) de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a été alertée automatiquement via son système de garde que ses lignes internet étaient surchargées. L'équipe ICT a alors pu constater que le site web de l'Agence était victime d'attaques.

Il s'agissait d'attaques par déni de service dont le *modus operandi* consiste à prendre le contrôle d'ordinateurs à distance au moyen de *malware* afin de leur faire envoyer de multiples requêtes vers un réseau cible. Ce type d'attaque n'a pas pour but de briser un réseau mais bien de le paralyser et le rendre temporairement indisponible.

Le réseau qui héberge le site web de l'AFCN est programmé pour faire face automatiquement à des attaques de ce type. Cette procédure a fonctionné correctement dès les premières attaques, mais les hackers ont continuellement adapté leurs attaques. L'équipe ICT a dès lors décidé de mettre elle-même le site web hors ligne, afin de protéger l'intégrité de son réseau.

L'équipe ICT a contacté Belnet, son fournisseur d'accès à internet, qui dispose de moyens plus importants pour faire face à ce genre d'attaques. Belnet a réduit la vulnérabilité du site. Cette solution a permis de remettre le site web de l'AFCN en ligne vers 10 h 45.

Bien que le collectif de hackers Down-Sec ait revendiqué ce piratage, l'AFCN ne dispose pas de preuve tangible permettant de confirmer cette affirmation. Quant à la durée des attaques, il est impossible de la déterminer. Quoi qu'il en soit, l'AFCN et Belnet ont décidé de conserver les mesures de protection mises en œuvre pendant un certain temps. On sait que les attaques de DoS durent rarement longtemps en raison de leur coût pour les hackers.

Ce lundi 22 février, l'AFCN a pris contact avec Belnet pour faire le point sur la situation et vérifier que celle-ci était revenue à la normale. L'AFCN reste bien sûr vigilante.

Cet incident a été géré de façon rapide et efficace par l'AFCN. Il est par ailleurs impossible de se prémunir de ce type d'attaques étant donné la force de frappe des hackers. Un retour d'expérience sera cependant organisé à l'AFCN pour tirer les leçons de cet incident et renforcer si possible et nécessaire la sécurité des systèmes informatiques. À aucun moment le réseau interne de l'AFCN n'a été mis en danger, d'autant que le site web est totalement indépendant de ce réseau interne.

**23.03** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous vous souviendrez que, lors de notre précédente commission, sans le savoir, nous avons justement discuté de la faiblesse de nos installations nucléaires par rapport à un éventuel risque de cyberattaque. Nous avons alors évoqué, en sous-commission en salle 8, le rapport international. La première cible n'a pas été les centrales nucléaires mais l'Agence fédérale elle-même.

Je vous remercie pour votre réponse et j'entends les éléments que vous donnez.

Je note toutefois que, grâce aux contacts et à l'intervention de Belnet, la vulnérabilité du site a été réduite. Cela signifie qu'il était auparavant davantage vulnérable et que, si une véritable politique de lutte contre la

cyberattaque avait pu être mise en place, nous aurions pu anticiper cela. Déjà avant l'attaque, nous aurions pu mettre le site non pas en position d'invulnérabilité totale – on sait que c'est difficile – mais dans une situation moins vulnérable, une situation telle que celle qui a résulté à la suite de l'intervention de Belnet. Il faut constamment anticiper en la matière et ne pas se croire à l'abri.

Je rappelle qu'en cas de situation délicate, c'est le site de l'Agence fédérale qui est consulté pour voir ce qu'il y a lieu de mettre en place. Si un incident et une attaque survenaient simultanément, imaginez-vous ce que cela pourrait donner.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De laatste vraag zou normaal gesproken vraag nr. 9608 van mijzelf zijn. Gisteren werd ik echter in het ziekenhuis opgenomen voor een medische controle en bij terugkomst daarvan hoorde ik in het nieuws de communicatie over de genomen maatregelen. Mijnheer de minister, ik was zeer aangenaam verrast. U hebt zeer correct en kordaat geanticipeerd. Wellicht had u mijn vraag al gezien, naast het feit dat u geconfronteerd wordt met de druk van transitmigranten aan de kustgemeenten.

Doordat u op mijn vraag al geanticipeerd hebt, zet ik mijn mondelinge vraag nr. 9608 om in een schriftelijke vraag. Ik ga er immers vanuit dat het antwoord dat u mij vandaag zou geven, erg zou gelijken op de communicatie die gisteren is verspreid.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.45 uur.  
La réunion publique de commission est levée à 17.45 heures.*